

Entreprendre en économie sociale et solidaire

Édition Aude



Créer son activité



Se développer



S'inspirer



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Occitanie

avec le soutien de



Introduction

Vous souhaitez vous lancer dans un projet entrepreneurial dans le département de l'Aude ? Vous avez une idée, un concept que vous aimeriez transformer en entreprise ? Vous avez conscience des problématiques sociales, sociétales et environnementales et vous voulez agir pour votre territoire ? Vous êtes entrepreneur.e et vous dirigez déjà une structure et vous souhaitez la développer ?

Il y a de multiples motivations à entreprendre : devenir son.sà propre patron.ne, vivre de sa passion, développer son territoire et créer de la richesse et de l'emploi local. Dans tous les cas, l'entrepreneuriat est synonyme d'engagement. S'engager pour lutter contre l'exclusion, développer l'écologie, valoriser la culture. A travers ce guide, nous vous amenons à questionner la nature de votre engagement entrepreneurial pour l'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une façon d'entreprendre autrement, qui met l'humain au cœur du projet, dans le respect des principes du développement durable.

Pour aboutir à la création d'une entreprise, plusieurs étapes doivent être respectées et certaines conditions réunies pour mettre toutes les chances de votre côté. Plusieurs enjeux se poseront, vous rechercherez des moyens de financer votre activité, des locaux, des partenaires... Pour y parvenir, une des clés consiste à savoir se rapprocher des structures qui vous prodigueront les bons conseils aux différentes étapes de votre projet.

Réalisé par la CRESS Occitanie avec le soutien du CGET, de la DIRECCTE Occitanie, de la Région Occitanie et de nombreux partenaires, ce guide a pour but de vous apporter un éclairage sur les différents dispositifs et moyens qui pourront vous aider dans votre création et le développement de votre projet.

Vous y trouverez une présentation des caractéristiques de l'économie sociale et solidaire, les étapes clés de la création d'entreprise, le descriptif des principales structures d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS ainsi que des ressources à l'appui pour approfondir votre démarche.

Le comité de pilotage de l'Aude, composé d'institutions, de collectivités locales et d'acteurs de l'accompagnement et du financement de projet ESS de l'Aude souhaite promouvoir l'écriture dite « inclusive », pratique qui cherche à éviter toute discrimination supposée par le langage ou l'écriture. Celle-ci n'a malheureusement pas pu être appliquée à l'ensemble du texte pour des raisons de délais et de format graphique.

Sommaire

01 Connaître l'ESS	7
02 Créer son entreprise dans l'ESS	15
03 Se faire accompagner	25
Les acteurs de l'accompagnement dans l'ESS	29
04 Obtenir des financements	47
Les acteurs du financement dans l'ESS	53
Les adhérents de la CRESS Occitanie	62

01 Connaître l'ESS

Entreprendre autrement, donner du sens à son travail, concilier la réalité économique, l'utilité sociale et la gouvernance partagée, voilà comment nous pourrions définir l'économie sociale et solidaire (ESS). Il ne s'agit pas d'un concept mais d'une façon d'entreprendre différente. Derrière ce terme d'économie sociale et solidaire, il y a une réalité plurielle et pas toujours bien connue du « grand public ». Les entreprises de l'ESS ne sont pas des services publics bien que leur finalité soit sociale, sociétale ou environnementale et qu'elles répondent à un besoin existant sur un territoire donné. Elles répondent aux mêmes exigences que n'importe quelle entreprise. Seuls changent quelques principes : les statuts, la gouvernance, le partage des bénéfices... des éléments loin d'être négligeables car ils définissent la nature même de votre projet. Et qui sait, votre projet s'inscrit peut-être déjà dans l'ESS sans même que vous en ayez conscience !

→ Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire naît de la synthèse de deux concepts

L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations. L'économie sociale plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIXème siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

L'économie solidaire rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années

1970 pour répondre aux nouveaux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations à travers, par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger.

Ces deux mouvements sont complémentaires. **L'ESS est une économie au service de l'homme et non au service du profit¹.**

L'économie sociale et solidaire a été définie par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé** ».

¹ Source : <http://www.lalabo-ess.org>

Pour faire partie de l'ESS, une entreprise doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : bien qu'une entreprise de l'ESS cherche à gagner de l'argent, il ne s'agira pas d'une fin en soi.
- Une gouvernance démocratique : la gestion de l'entreprise est définie et organisée par les statuts qui prévoient une implication directe des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et des réserves obligatoires constituées, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées.

Une diversité de structures

L'ESS se distingue donc de l'économie dite « classique » par les valeurs qu'elle véhicule et la finalité de son projet. Les entreprises de l'ESS ne constituent pas un ensemble de structures homogènes. Elles peuvent prendre de multiples formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial ou entreprise d'insertion. L'ensemble des secteurs d'activité y est représenté, aussi bien le commerce que l'agriculture, le bâtiment, les services aux entreprises, l'aide à la personne. Peu importe le secteur dans lequel vous souhaitez entreprendre, votre projet trouvera sans doute sa place dans l'ESS.

Un modèle en développement

L'ESS représente presque 9,6 % des entreprises françaises et 10,5 % de l'emploi salarié. Au total, ce sont plus de 2,3 millions de français qui travaillent aujourd'hui au sein d'une de ces entreprises. Il est vraisemblable que ce chiffre tende à augmenter dans les prochaines années : on observe une croissance des créations d'entreprises en SCOP et en

SCIC, d'associations employeuses ou d'entreprises d'insertion. Dix ans après la crise économique et financière de 2008, nous constatons chez ces entreprises une plus forte résistance aux aléas du marché. Cette capacité d'adaptation de l'ESS est une de ses grandes forces.

En outre, notamment grâce à la Loi relative à l'ESS de 2014, les médias se sont emparés du sujet et parlent de plus en plus de « travailler autrement ». Cette recherche de sens est révélatrice d'une transformation de la société qui ne peut désormais plus ignorer l'urgence écologique et la qualité de vie au travail.

Une économie à fort impact social

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salaries, bénévoles, volontaires), que sur la société en général ». Définition du CSESS, 2011

Les entreprises de l'ESS se caractérisent par leur capacité à anticiper les besoins peu ou mal satisfaits et à y répondre. Ainsi, elles ont un fort impact social sur leur territoire.

→ FOCUS : L'agrément ESUS

Les entreprises de l'ESS ont la possibilité de faire une demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit agrément ESUS. Inscrit dans le cadre de la Loi ESS, cet agrément a pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS en facilitant l'accès aux financements solidaires à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale. L'agrément ESUS permet également aux investisseurs d'une ESUS d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME.

Pour être éligibles à l'agrément « ESUS », les entreprises de l'ESS doivent remplir les conditions suivantes :

- poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
 - prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
 - avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
 - les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.
- Certaines structures de l'ESS mentionnées bénéficient de plein droit

de cet agrément (elles sont renseignées au titre II de l'article 11 de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS). Il s'agit notamment des structures d'insertion par l'activité économique (voir focus p.35).

Environ 1 000 entreprises bénéficient aujourd'hui de l'agrément ESUS. La demande d'agrément ESUS doit être adressée par courrier en 3 exemplaires à l'unité départementale de la DIRECCTE du département.

La durée de l'agrément est de 5 ans (2 ans pour les structures < 3ans). Il peut faire l'objet d'un renouvellement.



= ENTREPRISE DE L'ESS

+



= UTILITÉ SOCIALE

+

CONDITIONS PRÉCITÉES

=

AGRÉMENT ESUS

EN SAVOIR PLUS

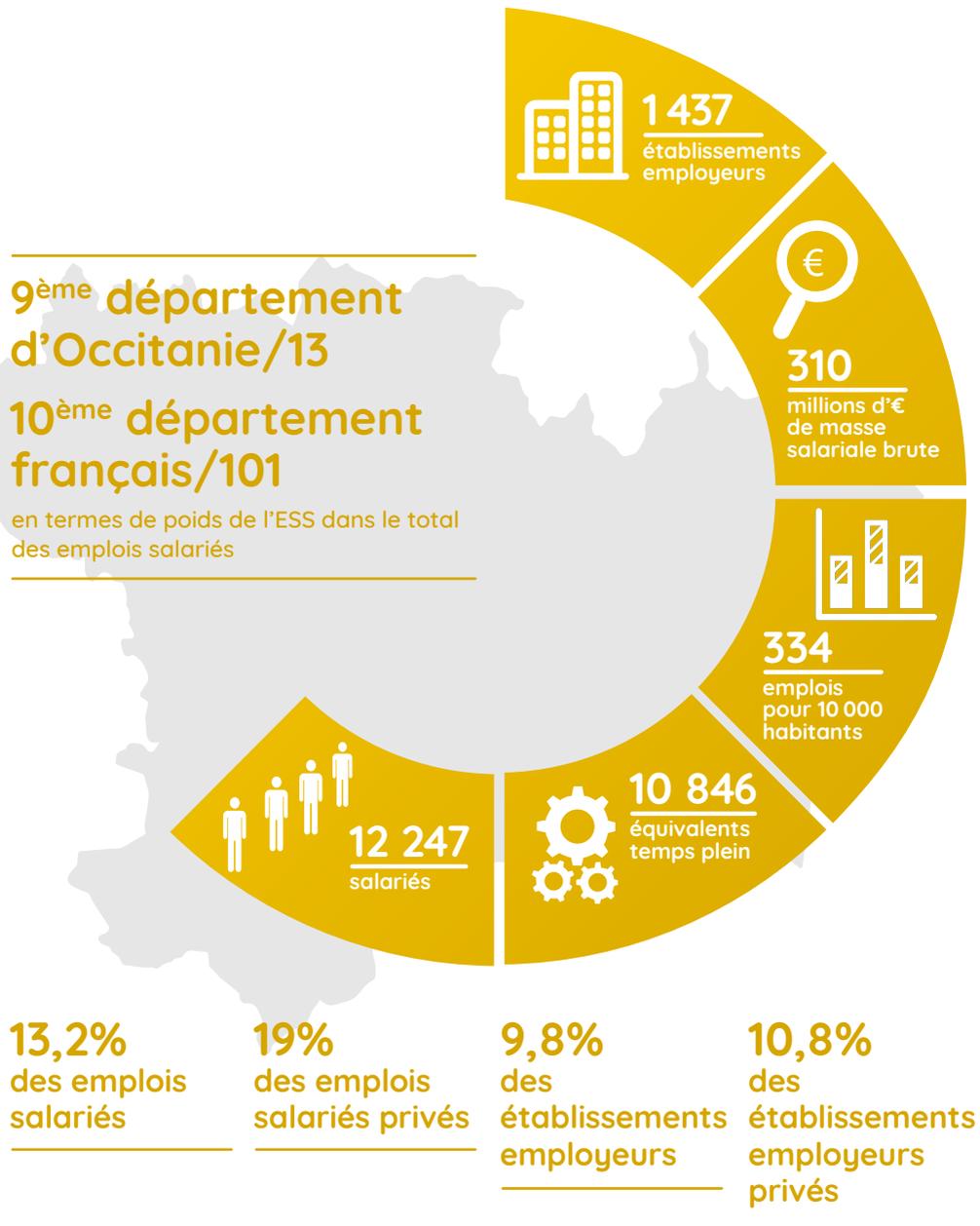
Direccte Occitanie
Unité départementale de l'Aude
320, Chemin de Maquens – CS 70069
11890 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 77 40 44

→ L'ESS dans le département de l'Aude

9^{ème} département
d'Occitanie/13

10^{ème} département
français/101

en termes de poids de l'ESS dans le total
des emplois salariés



Source : CRESS Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee Clap 2015

→ FOCUS : ESS et Politique de la Ville

La politique de la ville, qu'est-ce-que c'est ?

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté. Celles-ci sont définies, au sein des unités urbaines¹ de 10 000 habitants ou plus, à partir d'un critère principal, à savoir un revenu médian très inférieur à celui de leur unité urbaine d'appartenance.

Sur cette base, on compte en Occitanie 105 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), répartis dans 47 communes et 39 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), lesquels rassemblent 358 000 habitants, soit 6,3 % de la population régionale.

Les contrats de ville dans l'Aude

Carcassonne Agglo

Sur L'agglomération de Carcassonne 10, 5 % de la population du territoire communautaire est concernée.

Les quartiers prioritaires sont localisés exclusivement sur la ville centre. 23 % de la population de Carcassonne vit dans les cinq quartiers prioritaires suivants : Fleming-la Reille ; Le Viguier-Saint Jacques ; Bastide-Pont Vieux ; Grazaillles ; La Conte-Ozanam-Ste Marie. Deux quartiers l'Aiguille à Trèbes et Berriac sont sortis du zonage prioritaire. Ils sont associés à la politique de la ville en tant que quartier de veille pour la période 2015/2022.

► Plus d'infos : www.carcassonne-agglo.fr

Grand Narbonne

Pilotée par Le Grand Narbonne, la Politique de la Ville a évolué en 2015 avec l'élaboration d'un Contrat de Ville en lieu et place de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ce programme intègre de multiples interventions publiques vers les populations de trois quartiers situés à Narbonne :

- Narbonne Ouest avec Saint Jean Saint Pierre et les Peupliers,
- Narbonne Est avec Razimbaud,
- Narbonne Centre (ilots des quartiers de Bourg et Cité).

► Plus d'infos : www.services.legrandnarbonne.com

Limouxin

Limoux est entré, pour la première fois, dans la géographie de la politique nationale de la ville avec la signature du contrat de ville le 30 juin 2015. Le centre-ville de Limoux, la petite ville et une partie du quartier Saint-Antoine, constituent le quartier prioritaire Aude relevant de cette politique. Le contrat de ville de Limoux a été signé pour une durée de 5 ans, jusqu'en 2020.

► Plus d'infos : www.limoux.fr

[...]

¹ Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2 000 habitants.

→ FOCUS : ESS et Politique de la Ville

Région Lézignanaise, Corbières et Minervois

Le contrat de ville de Lézignan-Corbières 2015-2020 vise à mobiliser les partenaires signataires en ré-interpellant les politiques publiques et les moyens d'action afin de réduire les écarts de développement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier « Centre-ville ». Le territoire cible, le quartier Lézignan-Corbières centre-ville compte 2404 habitants soit 21,7 % de la population communale et 7,5 % de la population intercommunale.

► **Plus d'infos :** <https://www.lezignan-corbieres.fr>

Démarche participative : les conseils citoyens

Afin de construire un projet partagé et d'impliquer des habitants, le contrat de ville prévoit la constitution de conseils citoyens, dans lesquels des habitants expriment les besoins et les attentes de la population et participent à la mise en place du contrat de ville. Des plateformes collaboratives sont mises à la disposition des conseils citoyens et des habitants du quartier pour s'informer, dialoguer et faciliter leur participation active à l'amélioration de la vie quotidienne.

► **Carcassonne Agglo :** www.conseilscitoyens-carcassonne.fr

► **Grand Narbonne :** www.narbonne.fr/conseilscitoyens

► **Limouxin :** www.quartieraudelimoux.fr

CHIFFRES-CLÉS

→ Présence de l'ESS dans les QPV de l'Aude

PÉRIMÈTRE QPV STRICT			
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Nombre d'établissements du secteur marchand	Part / total marchand Dépt.
165	11,6 %	2 597	9,1 %

PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI		POPULATION
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Part de la population départementale habitant dans les QPV
386	27,2 %	6,9 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

La présence des établissements de l'ESS en QPV est particulièrement forte dans l'Aude. Si l'on élargit le périmètre d'observation en ajoutant aux QPV la zone des 300 mètres alentour (= QPV élargi), on observe que la part des établissements employeurs de l'ESS qui y sont localisés augmente de plus du double par rapport à celle relative aux seuls QPV (+15.6%).

	PÉRIMÈTRE QPV STRICT		PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI	
	Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI	Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI
Carcassonne Agglo	71	15,8 %	156	34,7 %
Le Grand Narbonne	70	12,6 %	173	31,3 %
CC du Limouxin	24	20 %	57	47,5 %
CC région Lézignanaise, Corbières et Minervois	0	0 %	0	0 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

2 EXEMPLES D'ENTREPRISES

Couleurs Citoyennes

L'association Couleurs Citoyennes est une association de quartier située au quartier La Conte à Carcassonne. Le quartier est inscrit dans la politique de la ville et présente un certain nombre de caractéristiques qui demandent une implication accrue en matière sociale, économique, éducative.

Couleurs Citoyennes propose un service de proximité aux habitants du secteur Est de Carcassonne.

L'association développe un projet éducatif autour de 2 axes : « éducation et prévention » et « Citoyenneté et vivre ensemble ».

L'association a pour but de favoriser la mobilisation et l'expression des personnes, œuvrer à changer les représentations, les stéréotypes et les préjugés, lutter contre les discriminations, contribuer à construire de la citoyenneté par l'éducation et de participer à l'épanouissement des personnes.

Les actions développées concourent à davantage d'égalité, d'autonomie et d'émancipation des personnes et des groupes de personnes.

Les principales activités de l'association sont l'organisation d'ateliers sociolinguistiques, l'accompagnement à la scolarité, les loisirs des adolescents et la médiation (familiale et scolaire).

► En savoir plus :
Association Couleurs citoyennes
11000 Carcassonne
04 68 25 38 17
association@couleurscitoyennes.fr
Facebook : facebook.com/CoulCit

Compagnons Bâtitisseurs - L'atelier de quartier de Narbonne

Les Compagnons bâtisseurs, est un réseau national d'associations représentées sur les territoires. Leurs missions :

- Amélioration de l'habitat
- Développement de réseaux d'entraide de proximité
- Insertion par l'activité économique dans le secteur du bâtiment
- Accueil de jeunes volontaires et de bénévoles engagés dans le mouvement

Dans les quartiers Centre-ville, Est et Ouest de Narbonne, les chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés auprès de ménages locataires en difficulté permettent de rénover, réaménager des logements POUR et AVEC les personnes.

Parmi les types de travaux réalisés fréquemment avec les habitants : détapissage, enduit, mise en peinture, création de rangement, agencement... Les chantiers accueillent des personnes désireuses d'aider et d'apprendre des techniques du bâtiment, ce qui permet de faire les travaux de manière pédagogique.

A côté des chantiers, les animations collectives sont ouvertes à tou.te.s. Elles ont lieu les mercredis de 10h à 12h30 à l'atelier solidaire des Compagnons Bâtitisseurs.

► En savoir plus :
2 boulevard du Roussillon
11100 Narbonne (quartier Razimbaud)
04 67 92 55 30
k.choquert@compagnonsbatisseurs.eu
compagnonsbatisseurs.eu

02 Créer son entreprise dans l'ESS

Les qualités requises pour un entrepreneur de l'économie sociale et solidaire sont les mêmes que celles d'un entrepreneur classique : la capacité d'innovation, la prise de risques, une vision stratégique de son entreprise et un projet répondant à un réel besoin. Une entreprise de l'ESS répond aux mêmes exigences de rentabilité économique qu'une entreprise classique, bien que le profit ne soit pas une fin en soi.

La création d'entreprise passe par plusieurs étapes. Partant d'une simple idée, vous travaillerez à sa formalisation pour qu'elle devienne un projet qui gagnera en maturité et dont le développement vous ouvrira d'autres perspectives (exemple : essaimage).

→ Trouver une idée

Remplacez votre projet en perspective par rapport à votre situation

Assurez-vous que votre idée soit en accord avec vos contraintes personnelles et votre motivation. Cela correspond-il à votre mode de vie actuelle ? Consentirez-vous à l'adapter ? Votre entourage est-il en capacité de vous soutenir ? Avez-vous les moyens financiers de vous investir dans un projet comme celui-ci ? Par ailleurs, l'idée d'entreprise que vous avez nécessite peut-être des compétences que vous ou les autres membres de votre équipe n'avez pas. Pensez à les énumérer pour éventuellement vous former ou rechercher des futurs partenaires.

Développez votre connaissance du territoire et sa périphérie

L'ancrage territorial des projets en ESS est fondamental. Bien connaître son territoire, son écosystème et les acteurs qui le composent (acteurs économiques, élus des collectivités, associations, réseaux, etc.) vous aidera à mieux formaliser et affiner votre projet.

Pensez à vous renseigner sur les projets similaires existants sur votre territoire

Cette phase d'état des lieux est essentielle avant d'entreprendre les premières démarches. Si aucun commerce ou service similaire à celui que vous voulez lancer n'existe sur votre territoire, demandez-vous pourquoi. S'il existe ailleurs, essayez de vous inspirer de son modèle économique. Si en examinant l'offre de services existante, vous parvenez à identifier vos futurs concurrents, réfléchissez à votre positionnement sur le marché en proposant une offre complémentaire.

→ Évaluer son idée

Une fois que vous avez transformé votre idée en offre (produit, bien, service) génératrice de valeur, vous devrez ensuite la tester.

Réaliser une étude de marché

Il s'agit d'un travail de collecte de données et d'analyse qui vous permettra de vous projeter dans votre création d'entreprise. Elle permet de connaître les acteurs de votre secteur d'activité, d'évaluer le potentiel de future clientèle ainsi que votre chiffre d'affaires prévisionnel. Cette étape vous permettra de repositionner votre idée première et de préparer l'élaboration de votre plan d'affaires.

Réfléchir à son modèle économique

Le modèle économique présente ce que l'entreprise va vendre, à qui, dans quel but, de quelle manière et pour quel bénéfice.

- **La YESS Académie est une immersion entrepreneuriale qui rassemble sur plusieurs jours des entrepreneurs sociaux, des porteurs de projets, des coaches et des experts pour booster la création et l'innovation en entrepreneuriat social.**
En savoir plus : www.yessacademie.fr

“ Plus de 70 % des créateurs accompagnés sont pérennes à 3 ans ”

→ Tester son projet

Avant de vous lancer dans la création juridique de votre entreprise, vous pouvez prendre le temps de tester votre activité sous différentes formes en intégrant par exemple une Coopérative d'Activité et d'Emploi, une couveuse ou un incubateur.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) proposent un cadre juridique et économique, social et humain pour créer et tester son activité grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Les CAE sont des entreprises multi-activités dans lesquelles chaque entrepreneur exerce sa propre activité, tout en étant salarié. Celui ou celle-ci est donc à la fois autonome tout en bénéficiant de la protection (notamment sociale) d'une entreprise collective et solidaire. S'il souhaite rester indéfiniment dans la coopérative et s'investir dans les décisions de celle-ci en plus de la gestion de sa propre activité, l'entrepreneur-salarié peut alors devenir entrepreneur-salarié-associé. Il participe au capital de la CAE et d'après le principe « une personne = une voix », il sera également décisionnaire. Les CAE offrent également une fonction de couveuse via le CAPE et l'accompagnement au test d'activité.

- **Les CAE dans l'Aude : Le comptoir des entrepreneurs (cf p.42), Sapie (cf p.44), Vivéla (cf p.43)**

Les couveuses

Les couveuses sont des structures accueillant les porteurs de projet en amont de la phase de création effective de l'entreprise. Elles permettent de tester son projet de création et sa viabilité économique en mettant en œuvre un cadre légal (juridique, social, fiscal) qui permet aux porteurs de projet de tester leur activité économique sur une période limitée dans le temps, avec le cadre juridique de la couveuse (numéro SIRET).

Par ailleurs, elles développent une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat à travers un processus de formation et de coaching. Cela passe par la signature d'un CAPE, soit un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique (Loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

- **Les Couveruses dans l'Aude : R'mine (cf p.26), Nucleum de BGE (cf p.41)**

Les Incubateurs

Un incubateur est une structure d'accompagnement destinée aux porteurs de projets. Il met à leur disposition des services indispensables au bon démarrage et au développement d'une entreprise innovante et peut accompagner son développement. Pour intégrer un incubateur, il est souvent nécessaire de répondre à un appel à projets.

- **Les incubateurs dans l'Aude : R'mine à Carcassonne (cf p.26) et en Occitanie : Alter'Incub et Catalis**

Les Fab-Labs

Un Fab Lab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public mettant à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (exemple : imprimantes 3D), pour la conception et la réalisation d'objets. Ils peuvent s'avérer très utiles pour vous accompagner dans la phase de prototypage de votre produit.

- **Les Fab-Labs dans l'Aude : au Tiers Lieu de Limoux (p.44), chez In'ESS à Narbonne (p.27), au lycée Jules Fil et chez R'mine à Carcassonne.**

Les pépinières, les espaces de coworking et les tiers lieux

Les espaces de coworking sont des locaux de travail partagés dans lesquels sont mutualisés des équipements et des services permettant une réduction de charges. Parmi eux, on trouve les pépinières qui sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des nouvelles entreprises.

- **Les pépinières, espaces de coworking et tiers lieux de l'Aude : In'ESS (p.27), R'mine, Nucleum (p.41) Tiers Lieux Limoux (p.44). En Occitanie : Réalis**

→ Bâtir son plan d'affaires

Le plan d'affaires (ou business plan), découle directement du modèle économique. Il s'agit d'un document formalisant par écrit les projections de développement et d'évolution d'une entreprise à moyen terme. Il peut également être utilisé lors du développement de nouvelles activités dans une société préexistante. Il est essentiellement utilisé afin de collecter des financements auprès d'investisseurs.

Le plan d'affaires doit être à la fois concret et compréhensible par toutes les parties prenantes. Il doit présenter l'ensemble des actions qui seront conduites par l'entreprise (où elle va), les moyens utilisés pour y parvenir (comment elle y va) et la période estimée pour atteindre les objectifs fixés. Il appuie également sur les spécificités du projet (ancrage territorial, impact social) afin de le démarquer des autres plans d'affaires reçus par les investisseurs potentiels.

→ Choisir son statut

Historiquement, l'économie sociale et solidaire se définit par les statuts suivants : l'association, les sociétés coopératives, les mutuelles et les fondations. Aujourd'hui, il est possible également de s'inscrire dans le champ de l'ESS grâce à l'agrément ESUS (voir encadré p.9). Ainsi, des formes commerciales plus classiques comme la SARL, la SAS ou la SA peuvent relever de l'ESS si les principes d'utilité sociale sont respectés.

Prenez le temps de connaître les différents statuts et de voir si l'un d'entre eux pourrait correspondre à vos besoins. Par exemple, si vous avez besoin d'un apport conséquent en capital et que vous lancez dans une activité concurrentielle, l'association est à exclure. Si en revanche vous souhaitez solliciter des subventions publiques et que votre projet s'y prête, ce statut pourrait s'avérer être adapté.

Les Coopératives

Elles sont définies par la Loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la coopération. Elles exercent leurs activités dans tous les secteurs et respectent les principes d'adhésion volontaire ouverte à tous et de gouvernance démocratique. Il existe de multiples formes de coopératives dont les coopératives d'usagers (de consommateurs, coopératives scolaires ou encore les copropriétés coopératives), les coopératives agricoles, les banques coopératives, etc. Nous vous présentons ici les principaux statuts coopératifs envisageables pour votre création d'entreprise. Les CAE s'inscrivent également dans cette catégorie.

La Société Coopérative de Production (SCOP)

Juridiquement, il s'agit d'une SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires. En résumé c'est une entreprise qui appartient à ses salariés et dont la

gouvernance est assurée par ceux-ci (le principe « une personne = une voix », peu importe les parts qu'il détient). C'est le statut idéal si vous êtes attaché à la gouvernance partagée exerçant une activité industrielle, de service aux entreprises ou de BTP. Le statut SCOP prévoit une répartition des bénéfices de l'entreprise pour les salariés (25 % minimum), sous forme de participation ou complément de salaire. Par ailleurs les salariés associés peuvent percevoir jusqu'à 33 % des excédents sous forme de dividendes et une part est bloquée pour les réserves de l'entreprise.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Il s'agit d'une entreprise coopérative dont le projet, d'utilité sociale, répond à un besoin collectif identifié sur un territoire, ou dans une filière professionnelle. Les SCIC permettent en effet d'associer, des acteurs très différents autour d'un même projet de développement territorial : salariés, bénévoles, usagers, collectivités territoriales, entreprises, associations... Chacun de ces groupes constitue un « collègue » qui prend part à la gouvernance de la société. Comme pour les SCOP, tous les associés décident ensemble des orientations à prendre selon le principe 1 personne = 1 voix.

“ 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif ”

Les Coopératives Agricoles

On distingue les Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) et les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Les SCA sont des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Les SICA ont pour objet de créer ou de gérer des installations et équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs. Conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, elles se distinguent de ces dernières par la possibilité d'effectuer des opérations avec des personnes autres que leurs associés agricoles (jusqu'à 50 %) et l'obligation d'avoir des adhérents non agricoles (au moins 20 % des voix).

L'association

Des entreprises également

Bien qu'on oppose souvent l'association à l'entrepreneuriat, plus de 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif. La forme la plus courante d'association est définie par la Loi 1901 comme suit : il s'agit de « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Un principe de non-lucrativité

Bien qu'elle soit un organisme à but non lucratif, une association peut exercer des activités rémunérées, et dégager des bénéfices. Le principe de non-lucrativité consiste en la non-redistribution des bénéfices aux membres. Ensuite, en fonction de ses activités une association peut-être imposable, exonérée d'impôts, assujettie à la TVA ou non. La fiscalité des associations est complexe et nécessite une analyse au cas par cas.

Il en est de même pour la gestion comptable qui peut être plus ou moins complexe selon les activités menées, et nécessité ou non l'intervention d'un comptable, expert-comptable voir commissaire aux comptes.

Évolution : transformation en coopérative possible

L'association de préfiguration

Avant de créer une entreprise ou une fondation, il n'est pas rare d'en passer par la création d'une association de préfiguration. C'est souvent le cas pour les SCIC, dont le montage est souvent complexe du fait de la multiplicité des acteurs engagés.

Les sociétés commerciales

La Loi ESS du 31 juillet 2014 (Décret n° 2015-858 du 16 juillet 2015), ouvre ce champ économique aux sociétés commerciales « classiques », dès lors qu'elles appliquent et inscrivent dans leurs statuts le fait d'assurer une gouvernance participative, de limiter leur lucrativité et de rechercher une utilité sociale. Elles ont un caractère commercial, vendent des biens et/ou des services. Elles permettent un regroupement d'associés (personnes physiques ou morale), qui, en contrepartie de leurs apports, reçoivent des titres (parts ou actions). Parmi elles, on peut trouver des SARL, des SA ou des SAS.

Comparaison des différents statuts d'entreprise

	Avantages	Inconvénients	Évolutions possibles	Idéal pour...
La SCOP	<ul style="list-style-type: none"> Partage équitable des bénéfices Implication des salariés dans le projet, plus grande motivation 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une société commerciale classique peut être reprise en SCOP par ses salariés s'ils disposent du capital nécessaire	Les activités de production, le BTP, le conseil, la formation, la communication
La SCIC	<ul style="list-style-type: none"> Utilité sociale forte Gouvernance partagée et plurielle Ancrage territorial fort 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une association répondant à un besoin territorial peut évoluer en SCIC si elle veut se positionner sur le secteur marchand	Une société d'autopartage, un fournisseur d'énergie
L'association	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Bénéficie d'une exonération d'impôts commerciaux Défiscalise les dons des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de possibilité de levée de fonds L'activité marchande ne peut dépasser 30 % de ses revenus 	Une association ne peut devenir une société commerciale (sauf dans le cas d'une association de préfiguration). Une autre entité juridique doit être créée.	Les projets de ressourceries / recycleries
Les sociétés commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décisions rapide Levée de fonds possible Souvent utilisées comme filiale d'une association non marchande 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'inclure l'utilité sociale et la gouvernance partagée dans les statuts Nécessité de communiquer plus pour être reconnu dans l'ESS 	Une SA, une SAS ou une SARL peuvent devenir une SCIC ou une SCOP	Les artisans, commerçants, industriels, professions libérales (hors professions juridiques, judiciaires ou de santé)

→ Enregistrer sa société

Au moment du choix du nom de votre entreprise, vérifiez auprès de l'INPI que celui-ci est disponible.

Une fois le statut juridique choisi, vous devez rédiger et signer vos statuts. La démarche d'immatriculation de l'entreprise dépendra ensuite du statut choisi.

- **Pour les associations :** en ligne sur www.service-public.fr/associations
- **Pour les sociétés commerciales :** il faut s'adresser au centre de formalités des entreprises (CFE). En fonction de votre secteur d'activité, adressez-vous aux Chambres consulaires.
- **Pour les sociétés coopératives :** l'URSCOP est votre interlocuteur privilégié (voir p.32).

Cet enregistrement donnera lieu à un avis de constitution de la société, publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou au, une publication au Journal Officiel (JO) pour les associations

Une fois l'immatriculation effectuée, vous obtenez :

- un numéro unique d'identification : le Siren (Système d'Identification du Répertoire des Entreprises) que vous utiliserez dans vos relations avec les organismes publics et les administrations, et un ou plusieurs numéros Siret (Système d'Identification du Répertoire des Etablissements) délivrés par l'Insee,
- un code d'activité APE (Activité Principale Exercée), délivré également par l'Insee,
- un extrait K ou Kbis, délivré par le tribunal de commerce, pour justifier de son inscription au registre du commerce et prouver leur existence légale (hors associations).

→ Après la création

Une fois votre entreprise lancée, il est important de rester dans une dynamique d'accompagnement. En effet, un accompagnement sur les premières années d'existence garantit un taux de pérennité à 3 ans plus élevé que les autres (72 % contre 64 % pour ceux qui ne sont pas accompagnés).

Un accompagnement spécifique pour les structures associatives

Selon les territoires, il existe différents dispositifs et lieux-ressource pour les associations :

- Les Maisons des associations : locaux partagés, hébergement du siège social, mutualisation de moyens...
- Les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA) : sensibilisation, information et accompagnement des associations...
- Les Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) : lieux ressource labellisés par l'État, informent et outillent les bénévoles associatifs sur la gestion administrative et financière, la réglementation, les ressources humaines...

Dans l'Aude, la Ruche Associative est CRIB et PAVA à l'échelle du département, et le Comité Départementale Olympique et Sportif (CDOS) est CRIB pour les associations sportives. Enfin les associations peuvent solliciter le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour réaliser un diagnostic et bénéficier d'un accompagnement (Zoom p.39).

► **En savoir plus :**
Bénédicte Sudrie,
Déléguée Départementale à la Vie Associative (DDVA) en charge de l'animation et du développement de la vie associative.
benedicte.sudrie@aude.gouv.fr
04 34 42 90 52

Entretenir ses réseaux professionnels

Au cours de votre création d'entreprise et une fois votre projet lancé, il est indispensable d'entretenir des relations avec d'autres entreprises de l'ESS sur votre territoire ou dans la région, ainsi qu'avec d'autres structures de votre secteur d'activité. Pour cela nous vous invitons à fréquenter des clubs d'entreprises, des mouvements associatifs et autres réseaux dédiés, par exemple :

Le Mouvement associatif Occitanie représente une quinzaine de tête de réseaux associatives sectorielles ou thématiques, et fédère ainsi près de 70 000 associations.

► **En savoir plus :** www.lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux « Le Mouves », c'est un réseau de plus de 750 adhérents rassemblant des entrepreneurs sociaux et sympathisants engagés dans 10 régions de France, dont l'Occitanie.

► **En savoir plus :** www.mouves.org

La communauté Makesense, a été créée il y a 8 ans par des personnes du monde entier qui voulaient aider les entrepreneurs sociaux à trouver des solutions aux défis globaux. C'est une manière d'agir sur des sujets qui nous concernent tous par l'organisation d'événements, de mini-formations, de parcours gratuit ...

► **En savoir plus :** www.community.makesense.org/fr

Le réseau FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion). FACE Aude est un Club d'entreprise, rattaché à la Fondation FACE, reconnue d'utilité publique. L'association fédère les entreprises audoises de tous secteurs et de toutes tailles autour de l'innovation sociale et de la lutte contre les discriminations.

A partir de l'entreprise, elle met en œuvre des actions concrètes pour faire grandir le territoire. Notamment :

rapprochement école-entreprise, création de CV vidéo valorisant les entrepreneuses et entrepreneurs issu.e.s des quartiers, binômes entreprise/demandeur.euse d'emploi... et bien d'autres.

► **En savoir plus :** www.face-aude.org

Le club des Nouveaux Entrepreneurs Audois a pour but de faciliter la création, la reprise, la gestion et le développement des entreprises par le partage d'expériences... C'est une association ouverte à tous les entrepreneurs de moins de 5 ans et de tous horizons (commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs).

► **En savoir plus :** www.nea11.fr

Par ailleurs, participer à des salons professionnels dédiés vous permettra également de réseauter, de prospecter et de découvrir de nouvelles tendances. Par exemple, tous les deux ans, la CRESS Occitanie organise le salon des affaires socialement responsables : Coventis, qui a pour objet d'augmenter la visibilité des entreprises de l'ESS et de renforcer le développement d'affaires ESS en Occitanie.

► **En savoir plus :** www.coventis.org

Changer d'échelle

En économie sociale et solidaire, on préférera le terme de « changement d'échelle » à celui de croissance ou de développement. Des dispositifs d'appui au changement d'échelle peuvent intervenir de la préparation d'une stratégie de changement d'échelle à son déploiement au niveau national, tels que les programmes suivants : P'INS, SCALE UP- Antropia ESSEC, Programmes Impact-Ashoka, etc.

→ Se former

La formation des bénévoles

La ruche associative, point d'appui départemental à la vie associative (PADVA) propose des formations à destination des bénévoles et des salariés associatifs. Vous y retrouverez tout le nécessaire pour gérer au mieux votre association : outils comptables, de gestion, de management, informatique ; conduite de projet, stratégies de développement...

► **En savoir plus :** www.larucheassociative.org

L'Agora des bénévoles Occitanie est une plateforme qui met à disposition des bénévoles, administrateurs ou sociétaires des associations, coopératives, mutuelles et autres entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'offre de formation du territoire. Cette plateforme vise également à :

- Conforter et valoriser la place essentielle des bénévoles
- Accompagner le développement des compétences
- Favoriser les rencontres entre bénévoles
- Renforcer le socle commun des fondamentaux et valeurs de l'ESS

Portée par la Chambre régionale de l'ESS (Cress) Occitanie, l'animation de cette plateforme est le fruit d'un travail collaboratif mené par les différentes têtes de réseau de l'ESS en région. Cette plateforme bénéficie du soutien financier de l'Etat et de la Région Occitanie.

► **En savoir plus :** www.agoradesbenevoles.fr

Les formations de dirigeants salariés de l'ESS

FAIRE Economie Sociale et Solidaire est une association pour la Formation, l'Apprentissage, l'Innovation, la Recherche et l'Education dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des associations de gestion de l'IRTS du Languedoc Roussillon, du Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé, et de l'IRFFD qui gérait la formation des directeurs d'établissements sociaux. Ces associations fondatrices historiquement inscrites dans le secteur social et médico-social se situent désormais dans le champ plus large de l'Economie Sociale et Solidaire.

Citons notamment le Diplôme de Dirigeant d'Entreprises de l'ESS (DEESS) certification professionnelle portée par l'IFOCAS et inscrite au RNCP en niveau I.

► **En savoir plus :** www.faire-ess.fr

Flepes-Initiatives, centre de formation historiquement spécialisé dans les formations et préformations du secteur social et médico-social, implanté à Paris et Montpellier, propose des diplômes dans l'ESS : Chef.fe de projet (niveau II) ou Expert (niveau I) en Économie Sociale et Solidaire

► **En savoir plus :** www.initiatives.asso.fr

L'URSCOP et les chambres consulaires disposent également de programmes de formation à destination des entrepreneurs, dirigeants et salariés.

Les étapes de création	Les questions à se poser		Les structures et dispositifs à mobiliser	
	Le projet	Le porteur	L'accompagnement	Le financement
 Information	Quel est le besoin social auquel je répons ? Quel produit / service me permet d'y répondre ? En quoi mon idée est-elle innovante ?	Suis-je prêt me lancer dans un projet entrepreneurial ? Mon entourage peut-il me soutenir ?	Têtes de réseaux de l'ESS Salons et réseaux professionnels Médias spécialisés en ESS	
 Émergence	Qui sont mes bénéficiaires et mes futurs clients ? Existe-t-il des projets similaires sur mon territoire ou ailleurs ? Quel est mon modèle économique ?	Quelles sont mes compétences et où trouver celles qui me manquent ? Comment m'insérer dans l'écosystème territorial ?	Programme « Premiers Pas » Pré-incubation et incubateurs Pépinières Espaces de coworking Fablabs Coopératives d'activités et d'emploi Réseaux d'accompagnement spécialisés	Fonds de confiance Garanties Plateformes de financement participatif Appels à projets des fondations ou collectivités
 Structuration	Quel statut juridique choisir ? Comment financer mon projet ? Comment me différencier de mes concurrents ?	Comment me positionner vis-à-vis de mes associés ? Qui sont mes partenaires clés ?	Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels	Fonds d'investissement solidaire Prêts d'honneur Prêts participatifs Prêts bancaires Microcrédit Appels à projets
 Consolidation	Comment fidéliser mes clients / créer une communauté autour de mon produit / service ? Comment diversifier mon offre ?		Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels	
 Changement d'échelle	Mon modèle est-il éssaimable ou franchisable ? Dois-je forcément élargir mon action pour avoir plus d'impact ?		Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels	Fonds NovESS Prêts ESS BPI PIA ESS Appels à projets

03 Se faire accompagner

Se faire accompagner est une des clés de réussite de votre projet d'entreprise. On constate que les entreprises s'inscrivant dans des démarches d'accompagnement sont plus solides et pérennes. A chaque étape de la création, sachez identifier le bon interlocuteur. Voici une sélection de structures présentes dans les Pyrénées-Orientales ou ayant des relais dans le département, qui portent des dispositifs d'accompagnement : conseils, aide au montage de projet, accompagnement personnalisé...

→ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales peuvent être des acteurs de premier plan dans votre projet de création d'entreprise. Il existe de nombreux dispositifs pouvant prendre des formes variées : aides à la création d'entreprise, aides financières, conseils, mise en réseau ou encore mise à disposition de locaux. En fonction du statut de votre entreprise, vous pouvez également bénéficier de subventions.

NB : Il est interdit aux collectivités territoriales, par leurs interventions économiques, de fausser le libre jeu de la concurrence ou de prendre des participations dans le capital de sociétés commerciales (sauf exceptions).

La Région Occitanie

En charge du développement économique des territoires, elle a, depuis la Loi NOTRE, la compétence exclusive de distribution des aides directes aux entreprises. Les autres collectivités locales ne peuvent financer directement les entreprises que dans le cadre d'une convention passée avec la région (aides de la Région : voir p.53).

Le Département

Il ne gère pas directement de dispositifs d'aides au développement économique mais peut s'associer à d'autres organismes qui interviennent comme opérateurs.

Les EPCI et les communes

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignent l'ensemble des intercommunalités : métropoles, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté des communes. Leurs compétences varient en fonction de leur taille mais le développement économique en fait partie. Renseignez-vous auprès du service « Développement économique » de votre EPCI et pensez également à contacter les services qui pourraient intervenir sur votre secteur d'activité.

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région et accompagne les entreprises pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

► En savoir plus :

www.agence-adocc.com

Site de Carcassonne :

Anne VICTOR - 04 11 48 00 57

anne.victor@agence-adocc.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Carcassonne Agglo



Carcassonne Agglo - 110 000 habitants répartis sur 81 communes - constitue un espace privilégié à mi-chemin des deux métropoles régionales. Dans le cadre de ses missions en matière de développement économique, le territoire accompagne et soutient l'entrepreneuriat, l'innovation, les porteurs de projets. Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation du réseau [R]MINE - Réseau des Maisons de l'Innovation du Numérique et de l'Entrepreneuriat ainsi que par une politique d'aide à l'installation d'entreprises, dans le respect des dispositions de la loi NOTRe.

Missions

Le réseau [R]MINE

C'est 4 sites : ALPHA[R] axé vers les projets innovants et numériques ; DELTA[R] engagé dans des projets entrepreneuriaux plus traditionnels, OMEGA[R] qui accueille les entreprises en phase de développement (hôtel d'entreprises) ; et KAPPA[R], tiers lieu dédié à la formation, l'insertion et l'emploi qui accueille notamment l'Ecole Régionale du Numérique et le Campus connecté.

- Un panel de services pour les porteurs de projets : accompagnement, hébergement, animations économiques, permanence de partenaires...
- Des outils pour l'innovation et la collaboration : espace de coworking, salle immersive pour le maquettage 3D et laboratoire de fabrication numérique ouvert aux professionnels (recherche, développement, prototypage).

Les dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat

- Des aides à l'immobilier d'entreprises (avances remboursables, subventions...).
- Un dispositif CitésLab (p.48) qui accompagne les ressortissants des quartiers prioritaires dans leur projet de création.
- Le soutien de structures favorisant l'entrepreneuriat (ADIE, DLA...)

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Carcassonne Agglo

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets / entreprises en création ou en développement

COORDONNÉES

20 rue Claude CHAPPE
11000 Carcassonne
04 68 10 35 59

CONTACT

Accueil service
développement économique
economie@carcassonne-agglo.fr
www.entreprendre.
carcassonne-agglo.fr
www.rmine.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Le Grand Narbonne IN'ESS : des Hommes des projets



Fort de la volonté de mettre en œuvre des projets structurants à destination de l'ensemble des habitants de son territoire, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération s'est engagé dans un projet ambitieux et exemplaire avec la création d'IN'ESS. C'est ainsi qu'en décembre 2014, cet espace unique dédié à l'innovation, la création d'activités, l'emploi et la formation a ouvert ses portes.

Dispositifs

IN'ESS regroupe aujourd'hui 14 structures issues de l'Economie Sociale et Solidaire et un hôtel d'entreprises, toutes complémentaires dans leurs approches afin de faciliter les démarches pour entreprendre et de permettre à tous les publics de monter en compétences et de construire leur parcours professionnel. IN'ESS est un véritable écosystème déclencheur de projets implanté dans l'un des plus importants quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le quartier St Jean St Pierre.

La structure propose des espaces spécifiques dédiés à la création et à l'innovation avec :

- une salle de créativité
- un espace de coworking
- un Fablab

Le Grand Narbonne se positionne avant tout comme un acteur de proximité, soucieux d'accompagner l'essor économique et social de son territoire. Parmi ses objectifs le Grand Narbonne s'est fixé : la valorisation du numérique sous toutes ses formes (communication, partage, formation, création d'emploi, de Start up, réduction de la fracture numérique, portage d'un Fab Lab ...)

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Territoire du Grand Narbonne (37 communes)

PROFIL CIBLE

demandeurs d'emploi/chefs d'entreprise/citoyens

CONTACT

Accueil d'IN'ESS
service.accueil-iness@
legrandnarbonne.com
www.legrandnarbonne.com

COORDONNÉES

30 avenue Pompidor 11100
NARBONNE
04 11 23 22 00

→ Le rôle des chambres consulaires

Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État dont le rôle est de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques : l'agriculture (CA) ; l'artisanat (CMA) ; le commerce et l'industrie (CCI). Elles hébergent les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui prennent en charge les formalités d'inscription, de modification et de radiation d'une entreprise.

Elles assurent un rôle de représentation de catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, contribuent à la transmission, à la création et au développement des entreprises, peuvent proposer des formations, un appui technique et des événements professionnels. En fonction de votre secteur d'activité, il peut s'avérer utile de vous rapprocher des chambres consulaires pour un accompagnement spécifique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Il s'agit de la chambre consulaire la plus généraliste. Elle a pour mission de contribuer au développement économique des entreprises du secteur tertiaire et industrielle.

► Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude

**3 Boulevard Camille Pelletan,
11890 Carcassonne (siège social)**

Des antennes de la CCI sont présentes à Narbonne, Castelnaudary, Lézignan-Corbières et Limoux/Pieusse

www.aude.cci.fr

04 68 10 36 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Elle représente les artisans dans tous les domaines d'activités. A consulter si vous exercez une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

► Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

**20, avenue du Maréchal Juin,
11890 Carcassonne**

Une antenne de la CMA est présente à Narbonne

04 68 11 20 00

www.cm-aude.fr

La Chambre d'Agriculture (CA)

Chambre consulaire des acteurs économiques de l'agriculture : elle accompagne les agriculteurs dans toutes les étapes de leur vie professionnelle (création, transmission, crises, investissements, formation continue, appui technique...) et contribue à la conduite de projets de développement en partenariat avec les organisations professionnelles (syndicats, coopératives...) et les collectivités territoriales.

► Chambre d'agriculture de l'Aude

**Zone Activité Sautès,
11878 Carcassonne**

04 68 11 79 79

www.aude.chambre-agriculture.fr

Les acteurs de l'accompagnement en ESS dans l'Aude

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
PAM, Plateforme Audoise de Mutualisation des SIAE
Réseaux régionaux de l'IAE
La Ruche Associative
BGE Est Occitanie
BGE Ouest Audois
Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE)
Vivéla
Sapie
Adepfo
Adear 11
Arts Vivants 11



Émergence

Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
Réseaux régionaux de l'IAE
La Ruche Associative
BGE Est Occitanie
BGE Ouest Audois
Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE)
Vivéla
Sapie
Adepfo
Adear 11
Arts Vivants 11



Structuration

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
PAM, Plateforme Audoise de Mutualisation des SIAE
Réseaux régionaux de l'IAE
La Ruche Associative
BGE Est Occitanie
BGE Ouest Audois
Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE)
Vivéla
Sapie
Adepfo
Adear 11
Arts Vivants 11



Consolidation

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
PAM, Plateforme Audoise de Mutualisation des SIAE
Réseaux régionaux de l'IAE
La Ruche Associative
BGE Est Occitanie
BGE Ouest Audois
Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE)
Vivéla
Sapie
Adepfo
Adear 11



Changement d'échelle

URSCOP
PAM SIAE
Réseaux régionaux de l'IAE
BGE Est Occitanie

BGE Ouest Audois
Adepfo
Adear 11

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ CRESS Occitanie

Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire



L'Économie au service de l'humain

Les CRESS sont reconnues et implantées sur les territoires avec comme cadre législatif l'article 6 de la Loi du 31 juillet 2014 : « Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou inter professionnelles et des réseaux locaux d'acteurs.

— Missions —

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- L'appui au maintien, au développement et à la création des entreprises
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
- L'animation d'un observatoire des données régionales de l'ESS relatives aux entreprises de l'ESS
- L'information et la mise en relation des entreprises de l'ESS à l'échelle européenne/internationale
- La promotion de l'ESS en tant que mode d'entreprendre spécifique.
- Elles tiennent également à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire de leurs territoires, de leur région.

— En bref —

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entreprises et réseaux de l'ESS

CONTACT

contact@cressoccitanie.org
cressoccitanie.org
coventis.org

COORDONNÉES

Siège social

76 allée Jean Jaurès,
31000 Toulouse
05 62 16 65 50

Délégation Générale

Immeuble Le Richemont,
1047 avenue Villeneuve
d'Angoulême,
34070 Montpellier
04 67 60 20 28



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Le Mouvement Associatif Occitanie



Animer les dynamiques associatives en Région

Le Mouvement Associatif Occitanie fédère près de 70 000 associations autour d'une quinzaine d'organisations sectorielles ou thématiques. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative dans une période marquée par l'accroissement des inégalités. Sa vocation est d'être le porte-voix de la dynamique associative régionale. Ainsi, il se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Le mouvement associatif anime des temps d'échanges thématiques pour les acteurs associatifs (conférences, rencontres régionales), conçoit et diffuse des plaidoyers auprès des élus et candidats.

— Dispositifs —

Le Mouvement associatif porte les dispositifs suivants :

- Le dispositif local d'accompagnement régional : il accompagne des structures d'envergure régionale (associations régionales, têtes de réseaux, etc.), ainsi que des filières qui souhaitent se structurer.
- Le Parcours ADRESS : un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en ESS sur le territoire de Toulouse Métropole mobilisant 47 partenaires avec leurs expertises.
- Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) qui conseille, oriente et sensibilise les associations employeuses ou non sur l'ensemble des questions thématiques qui les traverse (statuts, gouvernance, financements...).

— En bref —

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations employeuses
et non-employeuses

CONTACT

Erwann Favre
erwann.favre@
lemouvementassociatif.org

COORDONNÉES

108 Route d'Espagne,
Immeuble Anadyr,
31100 Toulouse

05 62 21 59 19

www.lemouvementassociatif-
occitanie.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ URSCOP

Union Régionale des SCOP
Pôle Méditerranée



Une structure au service des coopératives

L'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (Urscoop) Occitanie-Pôle Méditerranée fédère les Sociétés coopératives de production (Scop) et les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) du territoire. Elle constitue un lieu d'échange, d'animation, de formation et d'information pour ses adhérents, ainsi que pour les créateurs, cédants ou repreneurs d'entreprise. Son équipe polyvalente et pluridisciplinaire propose un accompagnement et des conseils adaptés, en lien avec ses partenaires institutionnels et les acteurs économiques locaux.

Dispositifs

- **Accompagnement à la création, la reprise-transmission et la transformation en Scop :**

L'Urscoop est présente à chaque étape de la vie des coopératives et leur apporte un appui en matière de droit coopératif, de gestion économique et financière, de ressources humaines, d'organisation, de management et d'animation du collectif.

- **Incubateur d'innovation sociale :**

Depuis 2007, l'Urscoop porte Alter'Incub, premier incubateur régional d'entreprises socialement innovantes. Dispositif original, Alter'Incub accompagne des porteurs de projet dans la concrétisation de leur entreprise sociale. Il intervient dès le stade de l'idée jusqu'à sa formalisation.

- **Alter'Veature :**

En 2017, l'Urscoop a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement baptisé Alter'Veature et destiné à accompagner la croissance des entreprises à potentiel de l'économie sociale et solidaire.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Occitanie - Départements : 11, 30, 34, 48 et 66

COORDONNÉES

Hôtel de la Coopération
55, Rue Saint-Cléophas
34 070 Montpellier
04 67 06 01 20

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets ; créateurs, repreneurs et cédants d'entreprise ; associations

CONTACT

urlanguedoc@scop.coop

→ ZOOM territoire

Le Groupement d'Employeurs Associatif et Sportif Audois : le GEASA

Fondé en 2015, le GEASA est le fruit de la coopération entre le Comité Départementale Olympique et Sportif (CDOS), la Ruche Associative et de l'appui des services de l'Etat (DDCSPP de l'Aude).

Régi par la Convention Collective Nationale du Sport, il emploie aujourd'hui 25 salariés, mis à disposition au sein d'associations audoises de tous secteurs

d'activité. Il se veut une structure d'aide à la création et à la pérennisation de l'emploi, tout en gardant l'esprit d'une association où chaque adhérent est un acteur du développement de l'emploi sur le territoire de l'Aude.

► **En savoir plus :**

Evelyne Chongaud, Coordinatrice
e.chongaud@geasa11.org
www.geasa11.org

Le Fournil Bio de Luc : Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)

La boulangerie - pâtisserie 100% BIO a été créée en 2008 dans la Haute Vallée de l'Aude. En 2018, l'entreprise est reprise par les salariés sous forme de SCOP, désireux de continuer et de valoriser un travail artisanal dans une démarche écologique.

Le projet a été accompagné et financé en partie par France Active Occitanie AIRDIE et l'Urscoop. Il a également reçu le soutien financier notamment, de la Région Occitanie, La Nef et le Crédit

Coopératif et d'autres...

La Scop du Fournil Bio de Luc est constituée de 18 scopeurs dont plusieurs font déjà partie du personnel. D'autres, leur ont fait confiance et ont décidé de devenir des associés extérieurs en investissant dans ce projet.

► **En savoir plus :**

Le Fournil Bio de Luc, ZA de L'Horte,
11190 Luc-sur-Aude
www.fournilbiodeluc.fr

Carcassonne Usinage – SCOP de mécanique de précision

La société, créée en 1947 par la famille Fumanal, fut cédée en 1985 à un groupe industriel. C'est en janvier 2004 qu'elle est reprise par 7 salariés qui décident d'investir leur prime de licenciement pour créer une SARL en SCOP (société coopérative ouvrière participative). Composée aujourd'hui de 10 salariés, elle accueille des jeunes du territoire, alternants et stagiaires. Au-delà de les former à un métier, elle les initie aux valeurs de l'ESS et à la gouvernance participative.

► **En savoir plus :**

Florence Rodriguez
assistante administrative
et commerciale
04 68 72 49 96
carcassonne.usinage@orange.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ CRGE Occitanie

Le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs



Promouvoir la mutualisation des compétences

Le CRGE a pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines. Dans ce cadre, il accompagne les Groupements d'Employeurs afin de favoriser le développement de cette forme d'emploi sur les territoires partenariats.

Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un Groupement d'Employeurs est une association loi 1901, à but non lucratif, qui permet à plusieurs employeur.euse.s de se réunir afin de partager entre eux le temps de travail d'un ou de plusieurs salariés. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences, en temps partiels ou saisonniers des entreprises, tout en proposant une offre d'emploi à temps plein et pérenne aux salariés.



Missions

Le CRGE accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de groupements d'employeurs régionaux, forme des directions de GE, sensibilise les réseaux aux enjeux de la mutualisation des emplois et dispose d'un observatoire régional de l'emploi dans les GE.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

22 rue Ernest Cognacq Zac
Bonne Source
11000 Narbonne
09 67 08 04 53

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets
de GE

CONTACT

Marc JEANNOTOT
contact@crge-occitanie.fr
www.crge-occitanie.fr

→ FOCUS : Les structures d'insertion par l'activité économique

On désigne par SIAE les entreprises dont le but est de recruter des personnes ayant des difficultés sociales et professionnelles et qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail « classique ». Celles-ci proposent à leurs salariés des contrats de travail adaptés, ainsi qu'un accompagnement et une formation spécifiques, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Les SIAE suivent les parcours de leurs salariés grâce à des chargés d'accompagnement socio-professionnel

et des encadrants techniques qui assurent la formation des salariés.

Comme les entreprises « classiques », les SIAE sont des acteurs économiques à part entière, producteurs de biens et de services. Elles peuvent être des associations, des coopératives ou posséder un statut commercial classique. Elles sont conventionnées par l'Etat, via la DIRECCTE, qui leur attribue des financements pour appuyer leur mission sociale.

Les Entreprises d'Insertion (EI)	Entreprises ayant une vocation sociale visant l'emploi de personnes en difficulté. Soumises aux mêmes règles fiscales que les entreprises classiques, elles proposent un accompagnement socioprofessionnel de leurs salariés en insertion.
Les Associations Intermédiaires (AI)	Entreprises mettant leurs salariés à disposition des particuliers et des entreprises afin d'assurer des missions ponctuelles ou régulières relevant des emplois familiaux. Elles permettent une reprise progressive de l'emploi salarié, pendant quelques heures par semaine.
Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Structure portée par une ou plusieurs associations permettant l'embauche de personnes très éloignées de l'emploi sur des chantiers (maraîchage bio ou entretien de bâtiment, par exemple). Emmaüs ou les Jardins de Cocagne portent des ACI.
Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)	Entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel.
Les Régies de Quartier (RQ)	Association visant l'amélioration du cadre de vie d'un quartier, en proposant à ses habitants en difficulté des emplois, des activités et des services. Génératrices de lien social, les RQ impliquent les habitants dans la vie associative et le développement de leur territoire.
Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)	Association pilotée et gérée par ses entreprises adhérentes, mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail sur un territoire.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ PAM, Plateforme audoise de mutualisation des SIAE



La PAM mutualise les besoins et les réponses à apporter aux SIAE de l'Aude, par des actions concourant à la mutualisation de la formation, à l'insertion sociale et professionnelle des salariés (permanents et polyvalents) des SIAE du département ; et par des actions concourant à la mutualisation de la communication, à la reconnaissance et au développement des SIAE du territoire.

Dispositifs

• Axe 1 : Communication interne et externe

La PAM représente l'interface des SIAE de l'Aude à travers la mise en place : d'actions collectives, de rencontres, d'échanges de pratiques et de moyens, de création de supports et d'outils, d'un travail de veille juridique et réglementaire, de la diffusion d'informations et d'offres (appels à projets, offres d'emploi, candidatures...).

• Axe 2 : Formation et professionnalisation

La PAM intervient auprès de tous les salariés des SIAE (professionnels et bénéficiaires) et propose différentes approches pour répondre aux besoins en formation et en professionnalisation.

- Des sessions mutualisées autour de besoins partagés pour les professionnels ou les salariés en insertion issus de plusieurs SIAE.
- Des formations sur demande
- De la mutualisation de formations proposées par les SIAE adhérentes et les partenaires (Collectifs IAE 30 et 34, CREPA, FEI, OFESA, Coorace, CODES, FFB...).
- Du transfert d'information sur l'offre de formation de nombreux partenaires et des réseaux de l'IAE.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département de l'Aude

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets et structure de l'IAE audoises

CONTACT

Isabelle Vitrac-Rouzès,
Animatrice Insertion Emploi
06 29 15 11 04
pamsiae11@gmail.com

COORDONNÉES

1 bis, Bâtiment Provence,
rue Louis Pergaud - Le Viguier
11000 Carcassonne



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Réseaux régionaux de l'IAE

La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) d'Occitanie



La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) d'Occitanie a pour but de regrouper les entreprises d'insertion de la région Occitanie. Elle les représente auprès des pouvoirs publics et les met en relation, les aides à la structuration, à la création et au développement de leur projet et anime des temps d'échange inter entreprises.

► En savoir plus :

www.occitanie.lesentreprisesdinsertion.org

contact.occitanie@lesentreprisesdinsertion.org

Coorace Occitanie



Le Coorace Occitanie est l'une des 13 délégations du réseau national Coorace qui fédère des structures de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique. La fédération propose une offre de services spécifique à destination de ses adhérents et fournit un accompagnement de proximité et une représentation au niveau local.

► En savoir plus :

www.coorace.org/coorace-occitanie

contact@cooraceoccitanie.org

La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Occitanie



La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Occitanie regroupe des structures de l'Économie Sociale et Solidaire intervenant dans les secteurs : de l'Insertion par l'Activité Économique ; de l'Accueil, de l'Hébergement et du Logement ; du Caritatif et de la Culture. FAS Occitanie promeut l'accompagnement social global, favorise les échanges et offre un accompagnement de proximité aux porteurs de projets et à ses adhérents.

► En savoir plus :

www.federationsolidarite.org/occitanie
occitanie.siege@federationsolidarite.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La Ruche Associative



Des solutions d'accompagnement durables et sur mesure pour les associations audoises

Depuis sa création en 2011, La Ruche associative s'est fixée pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les acteurs associatifs audois pour la création et le développement de leurs projets. L'association intervient de manière transversale, aussi bien sur les questions administratives qu'organisationnelles.

La Ruche Associative est labellisée Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) par l'Etat et fait partie du réseau régional des Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA), Viasso.

Missions

- Mission principale : information, conseil et accompagnement. Rendez-vous individuels, ou temps de travail collectifs, sur les enjeux rencontrés par les associations. Réponse aux questions, rappels réglementaires, appui à la définition d'un plan d'actions.
- Mission complémentaire : former les acteurs associatifs
 - Programme de formations annuelles, accessibles aussi bien aux bénévoles qu'aux salariés (administratif, financier, gestion associative...)
 - Prestations de formation sur demande.
- Missions annexe : animation et sensibilisation à la vie associative
 - Développement d'actions de valorisation des initiatives associatives départementales
 - Proposition de dispositifs permettant une sensibilisation au fait associatif
 - Hébergement de siège social (boîte aux lettres)

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département de l'Aude

PROFIL CIBLE

Associations et créateurs d'associations

CONTACT

Laetitia Savio
04 11 23 22 75
contact@larucheassociative.org
www.larucheassociative.org

COORDONNÉES

INESS, 30 avenue Pompidor
11100 Narbonne

→ FOCUS : Qu'est-ce que le DLA ?



Le DLA est un dispositif public qui permet aux entreprises employeuses de l'ESS (Associations, SIAE, Coopératives, Agrément ESUS) de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Pourquoi solliciter un DLA ?

Il permet aux structures accompagnées de monter en compétences par l'acquisition de savoir-faire et d'éléments techniques propres à leurs caractéristiques. Il s'adresse prioritairement aux structures qui souhaitent développer leur activité et leur(s) emploi(s) (pérennisation, développement, amélioration de la qualité de vie au travail, etc.).

Une entreprise de l'ESS peut solliciter un DLA pour :

- Repenser le modèle économique de la structure
- Réfléchir à la gouvernance de l'entreprise
- Gérer les ressources humaines et la fonction employeur
- Consolider l'ancrage territorial de la structure

Pour accompagner les structures sur les besoins identifiés, les chargés de mission DLA font appel à des prestataires externes qui peuvent être des acteurs associatifs ou sous statut commercial. Ces derniers effectuent des missions de conseil et d'appui selon le cahier des

charges établi par le DLA.

Quand en faire la demande ?

Un DLA peut être sollicité par la structure dès sa création ou après plusieurs années d'existence. Le chargé de mission DLA reçoit la structure pour évaluer la pertinence d'un accompagnement, puis réalise avec elle, un diagnostic partagé de sa situation et identifie la problématique. Il est à noter qu'une structure peut bénéficier de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes. Elle doit être prête à y consacrer du temps (2 à 5 jours de consultation en moyenne par accompagnement).

A qui s'adresser ?

Sur le département de l'Aude le DLA est porté par l'association Trait d'Union Accompagnement depuis 2004, leurs bureaux sont situés au **Tiers Lieu à Limoux** (cf p...).

► En savoir plus :

www.dla11.org

Trait d'Union Accompagnement

7, rue du Cougaing 11300 Limoux

traitunionad@gmail.com

04 68 74 73 30



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ BGE Est Occitanie



Appui aux entrepreneurs

BGE Est Occitanie a pour objet de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation du projet associatif défini par BGE Réseau avec entre autres : le développement économique et durable des territoires, l'accompagnement à la création/reprise et au développement de jeunes entreprises, l'encouragement à l'innovation et à la formation professionnalisante.

Pour cela, et en vue de renforcer sa position locale, BGE Est Occitanie développe des partenariats avec les acteurs économiques et sociaux, et identifie les innovations susceptibles de favoriser la promotion du label BGE et le renforcement de la couverture des territoires de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, du Gard et de la Lozère.

Dispositifs

- Service Amorçage de projets CitesLab (page...);
- Accompagnement & formation ante création - modélisation économique et financière du projet, appui à la recherche de financements;
- Formation certifiante « Construire et Conduire un Projet Entrepreneurial »;
- Test d'activité en couveuse "Nucleum" (Narbonne);
- Hébergement en pépinière;
- Appui au développement d'entreprise;
- Sessions de formations destinées à la montée en compétences des entrepreneurs.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Aude, Pyrénées Orientales, Hérault, Gard, Lozère

PROFIL CIBLE
Tous publics

COORDONNÉES
29 rue Jean Jaurès
11 100 Narbonne (Siège Social)
0806 110 322

CONTACT
Loïc Boutard
contact11@bge-eo.fr
www.bge.asso.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ BGE Ouest Audois



Conseils en création et développement de projets

BGE Ouest Audois, située à Castelnaudary et Limoux, est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui intervient dans le domaine de la création, le suivi et le développement d'entreprises.

Missions

- De l'idée au projet : nos trois conseiller.e.s accueillent, accompagnent et forment les porteur.se.s de projet, étudient avec eux.elles leur projet de création d'entreprise (faisabilité, étude de marché, stratégie commerciale, stratégie de communication, prévisionnel économique, choix du statut juridique, fiscal et social...).
- Développement d'activité : accompagnement et formation au métier de chef d'entreprise (stratégie commerciale, stratégie de communication, outils de gestion, besoins de formations...).

Nos prestations sont financées par l'Europe, la Région Occitanie et le Département, par les OPCO (AGEFICE pour la Mallette du Dirigeant).

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Ouest Audois (Lauragais audois et Haute Vallée de l'Aude)

COORDONNÉES
9 avenue Georges Pompidou
11400 Castelnaudary
04 68 94 16 40

PROFIL CIBLE
Porteurs de projet de création et reprise d'entreprises, entrepreneurs en activité

CONTACT
Laurence Delmas (gérante)
bge.ouestaudois@orange.fr
www.bgeoccitanie.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE)



Le Comptoir des Entrepreneurs (LCE) est une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) créée en 2017 et basée à Narbonne. Cette coopérative permet à tout porteur de projet du bassin narbonnais de créer son activité en toute sécurité. Il peut en effet :

- Tester ou démarrer son projet
- Développer son activité
- Entreprendre dans un écosystème collectif et coopératif

Services

• Statut et cadre juridique :

LCE permet à tout.e porteur.se de projets de développer son activité dans un cadre juridique sécurisé en étant à la fois entrepreneur.e ET salarié.e.

- Entrepreneur.e c'est être indépendant.e et autonome dans son activité;
- Salarié.e c'est avoir une protection sociale, une rémunération grâce au chiffre d'affaires de l'activité et bénéficier d'un contrat de travail en CDI ;

• Accompagnement entrepreneurial :

LCE est une école de l'Entrepreneuriat qui permet d'« apprendre en faisant » avec un accompagnement individualisé et des ateliers collectifs animés par l'équipe d'appui ou des personnes ressources extérieures.

• Accompagnement administration et gestion :

LCE est une entreprise partagée. Elle propose de nombreux services mutualisés – numéro de SIRET, outils de gestion commerciale, administrative et comptable, n° d'organisme de formation professionnelle, carte commerçant ambulant, garantie décennale...

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Est-Audois

COORDONNÉES
IN'ESS – 30 avenue Pompidor
11100 Narbonne
04 11 23 22 38

PROFIL CIBLE

Toute personne désireuse de créer son emploi

CONTACT

Amandine Le Fouiller -
Gérante
contact@
lecomptoirdesentrepreneurs.fr
www.
lecomptoirdesentrepreneurs.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ VIVELA



La Coopérative d'Activité & d'Emploi spécialisée dans les services à la personne en Occitanie

Vivela est une SARL coopérative créée en 2007. Elle opère dans les services à la personne sous le régime de la déclaration. Elle a son siège à Perpignan et un établissement à Narbonne.

Coopérative d'Activité et d'Emploi, Vivela accompagne des entrepreneur.es à la création de leur activité. Autonomes et responsables de leur production, ces entrepreneurs sont aussi salariés de leur coopérative dont ils peuvent devenir associés.

Actions et dispositifs

- Hébergement juridique des activités (cadre légal, responsabilité partagée...)
- Environnement sécurisé (assurance, salariat, suivi administratif déclaratif et comptable...)
- Test des activités en grandeur vraie (au contact du marché, des clients, de la concurrence...)
- Coaching individuel des entrepreneurs-salariés (en face-à-face, à distance, par intranet)
- Ateliers collectifs (stratégie, commercial, communication, gestion, tableaux de bords...)
- Ecole pratique d'entrepreneuriat (acquisition progressive de compétences entrepreneuriales)
- Entreprise partagée (diverses activités pour 1 n° siret, 1 n° d'agrément, 1 équipe d'appui)

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Région Occitanie

PROFIL CIBLE
Porteurs de projets, Collectifs

CONTACT
Maxime Gravez
m.gravez@vivela.fr

COORDONNÉES
Tecnosud 230 rue James Watt
66100 Perpignan
06 82 62 00 39
www.vivela.fr
Antenne sur Narbonne :
30 avenue Pompidor - In'Ess
11100 Narbonne
04 11 23 22 63



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ SCIC Sapie



Ancrée depuis 30 ans sur le territoire audois, en réflexion permanente sur les évolutions sociétales et motivée par le test et l'expérimentation, la SCIC Sapie a toujours mis ses compétences au service de projets initiés par des acteurs locaux. Elle est à l'initiative du premier Tiers Lieu rural et FabLab de l'Aude.

Forte de cette expérience, elle accompagne des entrepreneur.e.s au sein d'une CAE généraliste sur le département de l'Aude.

Dispositifs

- La Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)

Entreprise partagée, la CAE permet de tester votre activité, puis de la consolider en devenant salarié et associé.

L'accompagnement alterne entre individuel et collectif, nous proposons de nombreux outils pour stimuler l'esprit coopératif et les collaborations entre entrepreneur.e.s (groupes métiers, échanges de pratiques, formations, ...).

- Le Tiers Lieu Limoux (TLL)

C'est un lieu de travail partagé ouvert à tou.te.s avec espace de coworking, salle de créativité, FabLab, bureaux permanents et ponctuels, salle de formation, espaces communs (jardin, cuisines, salle de repos, ...). On y trouve aussi un Repair Café, des médiations numériques et de nombreux ateliers.

Ouvert aux entrepreneur.e.s de la CAE, il offre un support à l'entrepreneuriat collectif.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Département de l'Aude et limitrophes

COORDONNÉES
7, rue du Cougaing
11300 Limoux
04 68 74 73 30

PROFIL CIBLE
Entrepreneur.e.s à l'esprit collaboratif

CONTACT
Florence Tholly et
Emmanuelle Benson
cae@sapie.coop
www.sapie.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ ADEPFO

Association de Développement des Pyrénées par la FORMation



La formation-développement, un levier essentiel pour un développement local et durable des territoires pyrénéens

L'ADEPFO, depuis sa création en 1981, intervient à la demande auprès de tout porteur de projet et dans tout domaine d'activité, lorsque la création, le développement et la pérennisation des emplois et des activités nécessitent un accompagnement ciblé et opérationnel, spécifique à chaque porteur de projet et à chaque territoire d'implantation (formation-développement).

Dispositifs

La formation-développement est une méthode originale qui « forme » des porteurs de projets sur leur lieu d'activité et mobilise autour d'eux les personnes-ressources du territoire. Ils acquièrent, sur place et pendant plusieurs mois, les compétences et les savoir-faire nécessaires à la réussite de leur projet (mise en place et appropriation de nouveaux outils, capacité à piloter et développer le projet en autonomie). En retour, la réussite des projets contribue au développement de l'attractivité et des emplois du territoire.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

7 départements : Pyrénées-Atlantiques (zone massif), Hautes-Pyrénées (zones massif et hors massif) ; Haute-Garonne (zones massif et hors massif, hors grande couronne toulousaine), Ariège (zones massif et hors massif), Pyrénées-Orientales et Aude (zones massif), Gers

secteur, structures territoriales d'aménagement du territoire (communes, Communautés de Communes, Pays, ...), structures européennes

COORDONNÉES

2 esplanade Compans Caffarelli, CS 58012
31080 Toulouse Cedex 6
05 61 11 03 11

PROFIL CIBLE

Entreprises privées ESS / Hors ESS, associations employeuses et non-employeuses, collectif/ regroupement dans tout

CONTACT

Michel MURO
contact@adepfo.fr
ou michel.muro@adepfo.fr
www.adepfo.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Aude (ADEAR 11)



Les Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) ont été créées il y a plus de vingt ans par des agriculteurs installés en dehors du cadre familial et par des ruraux sensibles aux difficultés de l'installation agricole. Elles ont pour objet l'accompagnement des projets d'installation s'inscrivant dans une démarche d'agriculture paysanne.

Dispositifs

L'ADEAR 11 propose un accompagnement global de la personne sur la durée, depuis l'émergence du projet et jusqu'au suivi post-crédation de l'entreprise.

Différents dispositifs d'intervention sont mobilisables :

- Une offre d'accompagnement individuel et personnalisé pour les porteurs de projet (définition du projet, aspects administratifs, recherche de financements, etc.)
- Des temps collectifs (visites de ferme, café installation-transmission)
- Des formations thématiques (chiffrer son projet, dressage de chien de troupeau, etc.)
- La mise en réseau avec les paysans adhérents de l'association
- L'accompagnement paysan (tutorat, stage paysan)
- L'espace-test Agricole

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION	COORDONNÉES
Département de l'Aude	10 rue Général Lapasset 11300 Limoux
PROFIL CIBLE	04 68 31 09 05
Porteurs de projet à l'installation agricole	adear11.contact@jeminstallepaysan.org
SITE INTERNET	
www.jeminstallepaysan.org/ adear-aude	



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Arts Vivants 11



Accompagner les acteurs culturels et artistiques audois

Arts Vivants 11 est une association qui a pour mission de contribuer au développement artistique et à la structuration du spectacle vivant, dans une démarche d'aménagement culturel du département de l'Aude. Elle a été créée et est subventionnée par le Conseil Départemental de l'Aude et le Ministère de la Culture. Elle appartient à la fédération Arts Vivants et Départements, qui est un réseau associant agences départementales et services culturels de départements.

Dispositifs

Des Résidences artistiques

Des projets mis en place en co-construction avec différents acteurs locaux : spectacles, concerts, répétitions ouvertes, temps de création, stages, ateliers, master class...

Conseil, accompagnement et formation

P.O.P. est un dispositif d'accompagnement projets et métiers dans le domaine du spectacle vivant à destination des artistes, porteurs de projets, amateurs ou professionnels, enseignants artistiques et collectivités...

Information, et ressources

- Un Espace Ressource avec : accès internet, ouvrages et presse spécialisés, offres d'emploi, annuaires, programme de formations ...
- Un agenda en ligne des spectacles, concerts et stages www.gps-spectacles.fr,
- Des rencontres et une infolettre bimensuelle sur l'environnement professionnel du spectacle vivant.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION	COORDONNÉES
Département de l'Aude	30 - 32 avenue Franklin Roosevelt 11000 Carcassonne
PROFIL CIBLE	04 68 11 74 35
Artistes, porteurs de projets, amateurs ou professionnels, enseignants artistiques et collectivités	CONTACT
	Frank Simoneau contact@artsvivants11.fr www.artsvivants11.fr

→ FOCUS : Le dispositif CitésLab^{CL}

Favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville

Le dispositif CitésLab intervient en amont du processus de **la création d'entreprise au stade de la détection et de l'amorçage**.

Dans le but de favoriser la création d'entreprise par les habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville, le chef de projet est un véritable interlocuteur de terrain qui vient en appui à l'émergence de projets en menant des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et un accompagnement adapté. Des permanences sont assurées dans les Maisons de quartiers, à la Mission Locale jeunes et à la Résidence Habitat Jeunes.

Vous êtes porteur d'envie/ d'idée mais vous n'osez pas vous lancer par peur, par manque de confiance ou de connaissances ?

Votre référent CitésLab est à votre écoute afin de vous accompagner à la formulation de votre projet et à la sécurisation de votre parcours de création d'entreprise.

Le référent CitésLab intervient à la demande dans différentes structures afin de mener une action de sensibilisation, animer un atelier thématique et peut être sollicité par ses partenaires en fonction des besoins identifiés.

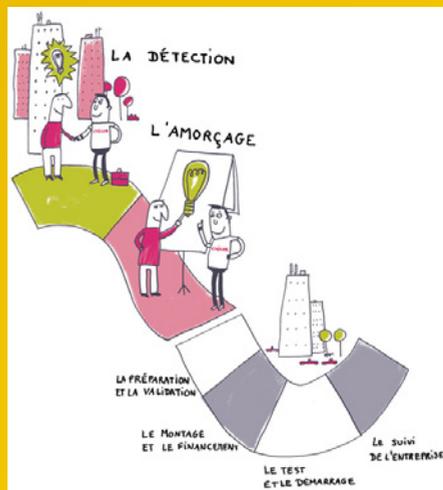
Toute personne ayant un intérêt pour la création d'entreprise peut prendre contact avec le référent local pour un premier rendez-vous d'accueil.

En résumé, **CitésLab est une porte d'entrée dans le monde de la création d'entreprise !**

► En savoir plus:

Bouchaïb Danguire,
cheffe de projet CitéLab Carcassonne,
Carcassonne Agglo,
13 rue Victor Hugo
11000 Carcassonne
bouchaib.danguire@carcassonne-agglo.fr
06 07 44 82 97

Mélanie Ingold,
cheffe de projet CitéLab Narbonne,
Bâtiment IN'ESS30
avenue du Dr Paul Pompidor
11100 Narbonne
m.ingold@bge-eo.fr
04 11 23 22 73



www.citelab.fr/grand_public

04 Obtenir des financements

Au cours de l'élaboration de votre projet, vous allez être amené à chercher des financements pour la création ou le développement de votre structure. Avant de vous lancer dans la recherche de financement, sachez bien identifier vos besoins afin de solliciter les solutions adaptées.

Besoins en financement	Types de financement
Charge (dépense ou coût supporté par l'entreprise dans le cadre de son activité)	Produit de l'entreprise (Chiffre d'Affaires, cotisation...)
Investissement (dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme, la productivité de l'entreprise)	Fonds propres, Dons, Subventions d'investissement, Prêts...
Besoin en fond de roulement (montant nécessaire pour couvrir le décalage entre les dépenses effectuées par une entreprise et ses recettes)	Fonds propres, Dons, Prêts...
Pertes passées (dommages financiers subis sur une période donnée)	Dons

→ Les types de financement des entreprises

Les apports en fonds propres

Ils désignent l'ensemble des ressources pouvant être apportées par un tiers (apport en capital versé par les associés) ou par la structure (bénéfices réalisés, réserves). Ce sont les ressources destinées à rester durablement dans la structure : elles permettent le développement de l'entreprise, les investissements sur le long terme. Ils sont à distinguer des quasi fonds propres qui regroupent les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.

Les subventions

Il s'agit d'aides financières directes ou indirectes versées par exemple par une collectivité territoriale ou une fondation à une personne morale pour financer une activité d'intérêt général. Elles ne sont pas remboursables. Elles peuvent être sollicitées pour de l'investissement ou du fonctionnement et sont distribuées par l'Etat et les collectivités locales.

Les dons, donations, legs

Certaines entreprises de l'ESS peuvent solliciter des dons, donations ou legs sous forme numéraire (en percevant une somme d'argent) ou sous forme de don en nature (investissement direct : don de véhicule ou matériel informatique par exemple). Les dons sont défiscalisables pour les donateurs.

Les prêts

Les prêts sont des ressources remboursables proposés en général par des établissements de crédit, sur une durée définie et pour un projet précis. On distinguera les prêts à court terme (moins d'un an) et les prêts à moyens et longs termes (plus d'un an). Ils peuvent servir à financer de l'investissement ou les besoins de trésorerie. Par ailleurs, il existe plusieurs types de prêts en dehors des prêts bancaires.

- **Les prêts participatifs** : Il s'agit de prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres des entreprises.
- **Les prêts d'honneur** : Contrairement aux autres prêts, les prêts d'honneur sont attribués à une personne physique, le créateur de l'entreprise, à taux zéro, qui s'engage à le rembourser « sur l'honneur ». Son rôle est de faire effet de levier pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.
- **Le microcrédit** consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires « classiques » faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant.

Les garanties

La garantie est l'engagement par un tiers à rembourser une partie du prêt si l'emprunteur fait défaut. Il ne s'agit pas d'une solution de financement directe, mais elle peut s'avérer nécessaire pour obtenir des crédits dans de meilleures conditions.

→ Financer son entreprise dans l'ESS

Pour financer votre création d'entreprise, plusieurs acteurs de l'accompagnement présents dans le département de l'Aude pourront vous appuyer. Il est possible de faire appel à plusieurs dispositifs simultanément, en fonction du statut de votre entreprise et de votre secteur d'activité.

Vous pouvez également constituer un tour de table financier en mobilisant autour de votre projet les différentes sources de financement permettant de donner à votre structure une assise financière suffisamment solide pour démarrer dans de bonnes conditions.

Les banques de l'économie sociale et solidaire

- ▶ **Banque Populaire du Sud**
www.sud.banquepopulaire.fr
- ▶ **La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon**
www.caisse-epargne.fr/languedoc-roussillon
- ▶ **Le Crédit Agricole du Languedoc**
www.ca-languedoc.fr
- ▶ **Crédit coopératif**
www.credit-cooperatif.coop
- ▶ **La Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen**
www.creditmutuel.fr
- ▶ **La Nef**
www.lanef.com

→ FOCUS : La Caisse des Dépôts

Créée en 1816, la Caisse des Dépôts et des consignations est une institution financière publique qui œuvre en faveur de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts a créé la Banque des Territoires pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS en développement, qui proposent des modèles viables et répliquables au service de l'intérêt général. Elle investit dans le capital de l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-financiers privés, publics, locaux ou nationaux.

Par ailleurs, la caisse des dépôts a créé le fonds d'investissement NovESS qui accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

EN SAVOIR PLUS

www.caissedesdepots.fr
www.banquedesterritoires.fr

Les dispositifs financiers de l'URSCOP

Le réseau coopératif dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise, transmission ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Ils sont accessibles via les délégués de l'Union régionale qui, en collaboration avec le dirigeant, définissent les besoins réels de l'entreprise et construisent un dossier financier destiné au Comité d'Engagement Financier Régional (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union Régionale.

- **Socoden**, pour consolider la trésorerie (octroi de prêts participatifs).
- **Scopininvest**, pour financer son entreprise sur du long terme : investissement en capital, en titres participatifs et obligations convertibles.
- **Sofiscop** pour se substituer à la caution personnelle du dirigeant de la SCOP. Cet outil permet de garantir les prêts à moyen terme, financements de BFR ou les crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif.

Le mécénat et les fondations

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le mécénat est un levier du financement de projets en faveur de l'intérêt général. Le mécénat a tendance à se diversifier : le don de produits et le mécénat de compétences, de plus en plus pratiqués, permettent de tisser de nouveaux liens entre les mécènes et les entreprises de l'ESS.

Les fondations, elles-mêmes entreprises de l'ESS, y jouent un rôle essentiel.

- ▶ **Plus d'informations sur les fondations :**
www.centre-francais-fondations.org

→ FOCUS : Fondation de France

La Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Elle réunit fondateurs, donateurs, experts bénévoles, salariés et acteurs de terrain. Elle agit sur tous les domaines de l'intérêt général par des appels à projets, et l'hébergement de fondations partenaires.

EN SAVOIR PLUS

www.fondationdefrance.org
mediterranee@fdf.org / 04 91 90 08 77

Le financement participatif

Le financement participatif, plus connu sous le nom de « crowdfunding », signifie littéralement « financement par la foule ». Ce mode de financement fait appel au grand public : il est constitué de contributions de particuliers ou personnes morales qui apportent des petits montants pour contribuer à la réalisation d'un projet. La récolte de fonds se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne et les fonds récoltés par ce biais s'inscrivent dans les fonds propres.

Le financement participatif peut prendre plusieurs formes :

- **Les dons** : le particulier investisseur apporte son soutien sous forme de don. Il peut recevoir une contrepartie de la part du porteur de projet mais celle-ci n'est pas obligatoire.
- **Le prêt** : Les plateformes de financement participatif peuvent proposer des prêts avec ou sans intérêt que le porteur de projet s'engage ensuite à rembourser à tous les contributeurs.
- **La prise de participation au capital** : Les donateurs peuvent entrer au capital de l'entreprise et ainsi, en devenir sociétaire ou actionnaire.

Les concours et prix

Il existe plusieurs concours nationaux ou régionaux dans le champ de l'ESS, portés par des associations, des fondations ou des collectivités. Parmi eux : La France s'engage, la Fabrique Aviva, le Grand Prix de la Finance Solidaire (organisé par Finansol).

Les prix de l'ESS de la CRESS Occitanie

Le Conseil National des CRESS organise depuis 2015 les prix de l'économie sociale et solidaire. En postulant aux prix ESS, les lauréats pourront recevoir un prix régional ou national. Chaque CRESS en Région remet un Prix ESS à un lauréat régional avec une somme d'argent.

► **En savoir plus** : www.lesprix-ess.org

→ FOCUS : BPI France

La Banque Publique d'investissement est un organisme français de financement et de développement des entreprises. BPI France est présidée par la Caisse des dépôts. En Occitanie, la BPI a soutenu 7 017 entreprises à hauteur d'1,6 milliard d'euros générant 3,5 milliards de financements au total.

Parmi les solutions de financements proposées par BPI, le FISO (Fonds d'innovation sociale) et le Prêt Croissance TPE, copilotés avec la Région Occitanie, soutiennent les entreprises portant un projet d'innovation économiquement viable, et ayant un impact social.

EN SAVOIR PLUS
www.bpifrance.fr

Les aides et appels à projets de la Région Occitanie

Un accompagnement ouvert à la majorité des filières sur tout le territoire, des « Pass » et « Contrats » adaptés au profil de votre entreprise et à la spécificité de votre projet.

Le Pass Occitanie

- Conçu pour les artisans et entreprises de moins de 50 salariés
- Intervention : subvention
- Montant de l'aide : 20 000€ maximum (50% des dépenses)

Les Contrats Occitanie

- Conçus pour les PME, ETI et associations
- Intervention : subvention ou avance remboursable
- Taux et montant de l'aide variables en fonction des contrats

Les parcours Start'Oc

- Conçus pour financer la faisabilité commerciale du projet (études de marché, communication...)
- Intervention = subvention
- Montant de l'aide : entre 2500 et 5000€ (50% des dépenses)

Le 21 novembre 2018, la Région a présenté son plan ESS 2018-2021. La Région et les organismes accompagnateurs et/ou financeurs (URSCOP, France Active, lès) ambitionnent de créer un fonds ESS pour répondre aux problématiques de renforcement des fonds propres des entreprises de l'ESS.

► **Plan à télécharger sur laregion.fr**



Contacts Service ESS de la Région :

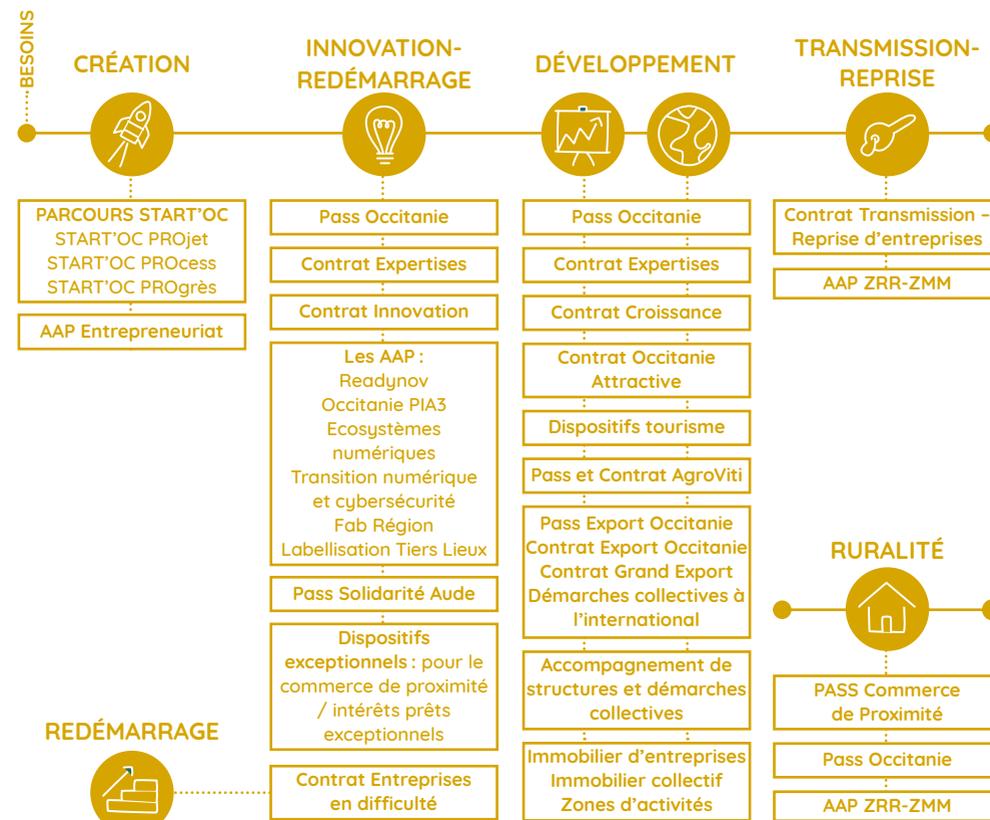
Toulouse : Catherine Monnier
05 61 39 66 24

Montpellier : Céline Combe
04 34 08 10 49

► **Pour aller plus loin :**

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique de la Région Occitanie : agence-adocc.com

Le Hub Entreprendre : hubentreprendre.laregion.fr



Source : Région Occitanie.

Les aides européennes

En tant que dirigeant d'une entreprise, il est possible de bénéficier d'un financement de l'Union Européenne, que ce soit sous la forme de subventions, de prêts ou de garanties. Les aides sont disponibles soit directement (programmes en accès direct de l'UE), soit via des programmes gérés au niveau régional (fonds structurels).

Les fonds structurels (et assimilés)

Ces aides servent à cofinancer des investissements et des actions exerçant un important effet de levier (par exemple, la formation à l'entrepreneuriat, les services de soutien, les pépinières d'entreprises, les mécanismes de transfert de technologie, la constitution de réseaux, etc.). Elles ont pour objectif de développer et favoriser l'esprit d'entreprise.

“Pensez à diversifier vos sources de financement”

Fonds Européen	Objectifs	Interlocuteur en région Occitanie
FSE Fonds social européen	Favoriser l'emploi, la formation, l'intégration sociale, l'égalité homme/femme	DIRECCTE Occitanie - Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi Région Occitanie
FEDER Fonds européen de développement régional	Améliorer l'attractivité des territoires en favorisant la création d'emploi, la recherche et l'innovation, le développement durable	Préfecture de région Occitanie Région Occitanie
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	Soutenir les projets agricoles et d'aménagement rural	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Région Occitanie
FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	Soutenir les projets liés à pêche et au milieu maritime	Région Occitanie

► En savoir plus : www.europe-en-france.gouv.fr

Les acteurs du financement en ESS dans l'Aude

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE
PETR Vallée de l'Aude
La Nef
Initiatives Haute Vallée de l'Aude



Émergence

France Active AIRDIE Occitanie
Association du Pays Carcassonnais
PETR Vallée de l'Aude
La Nef
Initiatives Haute Vallée de l'Aude



Structuration

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE
Association du Pays Carcassonnais
PETR Vallée de l'Aude
IèS
La Nef
Initiatives Haute Vallée de l'Aude



Consolidation

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE
Association du Pays Carcassonnais
PETR Vallée de l'Aude
IèS
La Nef
Initiatives Haute Vallée de l'Aude



Changement d'échelle

France Active AIRDIE Occitanie
IèS
La Nef
Initiatives Haute Vallée de l'Aude

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ France Active AIRDIE Occitanie

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AIRDIE - OCCITANIE

De l'émergence au développement, France Active Airdie-Occitanie donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager sur leur territoire

France Active Airdie-Occitanie a pour objectif de favoriser la création et le développement de l'emploi local, de contribuer au développement économique solidaire des territoires, de soutenir la création et le développement d'entreprises sur l'Est de la Région Occitanie.

Leur mission est d'expertiser, de financer, d'accompagner et de mettre en réseau les entrepreneurs, dont les pratiques responsables et durables ont un impact positif sur le développement de leurs activités et de leurs emplois, sur le développement de leur territoire et sur la protection de l'environnement.

Dispositifs

- France Active Airdie-Occitanie accélère la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens d'agir et de s'engager sur leur territoire. Nous intervenons sur des projets très divers, depuis la création de son propre emploi par un entrepreneur, jusqu'aux projets ayant un fort impact territorial à travers leur modèle solidaire et engagé.
- De l'émergence au développement, nos interventions financières s'échelonnent de 1 000 € à 1 M€ de prêt garanti.
- Outils financiers France Active Airdie-Occitanie :
 - ✓ Des prêts solidaires et prêts d'honneur à taux 0
 - ✓ Des garanties d'emprunt bancaire
 - ✓ Des primes
 - ✓ Des apports en capitaux

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION	COORDONNÉES
l'Est de l'Occitanie	Bâtiment InEss, 30 Avenue du Dr Paul Pompidor 11100 Narbonne 04 68 47 40 55 contact@fa-airdie-occitanie.org
PROFIL CIBLE	
Porteurs de projets, Entrepreneurs ESS	
SITE INTERNET	
franceactive.org	



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ ADIE

L'Association pour le droit à l'initiative économique

adie

L'agence du microcrédit

Pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, l'Adie propose des prêts pour financer tout type de projet : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc. Implantée sur le territoire depuis 30 ans, elle accompagne les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.

Dispositifs

- L'Adie s'adresse aux personnes sans emploi, aux salariés en situation précaire et aux travailleurs indépendants qui souhaitent créer leur entreprise, la développer.
- L'Adie finance également les personnes en couveuse d'entreprise, coopérative d'activité ou portage salarial, CESU etc.
- Elle propose des prêts jusqu'à 10 000 € pour une durée de 1 à 48 mois.
- L'Adie propose également l'accès à des financements complémentaires en complément d'un microcrédit : prêts d'honneur jusqu'à 8000 €, formules d'assurance adaptées aux besoins des micro-entrepreneurs.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION	COORDONNÉES
Région Occitanie	Bâtiment InEss 30 Avenue du Dr Paul Pompidor 11100 Narbonne Permanence à Carcassonne (mercredis) : Chambre des métiers, 20 Avenue du Maréchal Juin, 11000 Carcassonne
PROFIL CIBLE	
Porteurs de projets, Entrepreneurs ESS / Hors ESS, Associations non- employeuses	
PRISE DE RENDEZ-VOUS	
www.adieconnect.fr	
SITE INTERNET	
www.adie.org	Directeur territorial adjoint Aude M. Hicham ALAOUÏ 06 70 50 64 59



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ Association du Pays Carcassonnais



L'association du Pays Carcassonnais a été créée en 2005 avec 3 collèges : 1 collège de Maires, 1 collèges d'élus départementaux, régionaux et nationaux, et 1 collège d'acteurs privés majoritaires (acteurs privés venant du tourisme, de la culture, du patrimoine, de l'agriculture, et du développement économique) avec pour mission de déterminer les actions prioritaires et de trouver des financements européens pour les mettre en place.

Dispositifs

Depuis 2014, l'association Pays Carcassonnais porte le programme européen LEADER 2014/2020 pour Carcassonne Agglo et la CDC de la Montagne Noire avec 3 fiches actions :

- 1/ Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants.
- 2/ Développer une offre économique structurante dans les domaines touristique et agrotouristique.
- 3/ Faire connaître en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions.

L'enveloppe européenne représente 2,2 M d'euros de subventions sur le territoire du Pays Carcassonnais pour la période 2014/2020.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Carcassonne Agglo et CDC la Montagne Noire

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets et Entreprises ESS et hors ESS

SITE INTERNET

www.payscarcassonnais.com
Facebook : Pays de Carcassonne, Terre de Séjours

CONTACT

Valéri Lafon, Directrice et animatrice du programme LEADER

COORDONNÉES

BP 30168
11004 Carcassonne cedex 04
04 68 26 73 79
secretariat@payscarcassonnais.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ PETR Vallée de l'Aude



Améliorer l'image de la Haute-Vallée de l'Aude

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vallée de l'Aude s'est impliqué dans la démarche LEADER sur le programme 2007-2013, avec plus de 800 000 euros de crédits européens FEADER mobilisés sur les actions du territoire.

Dispositifs

Aujourd'hui, le PETR Vallée de l'Aude, avec le soutien des acteurs du territoire, annonce une stratégie ambitieuse pour la programmation 2014-2020, avec à la clé une enveloppe de 2 557 000 euros. Le programme LEADER s'engage à soutenir des projets novateurs et partenariaux à travers les axes suivants :

- Développement d'une image commune et attractive
- Rendre le territoire plus visible
- Appui aux filières locales
- Renforcer l'économie et l'emploi
- Innovation dans les services à la population
- Mettre à la disposition des services adaptés et innovants
- Coopération
- Favoriser la collaboration nationale et européenne

Une équipe technique vous accompagne dans l'élaboration et la finalisation de vos projets.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Vallée de l'Aude

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets publics et privés

CONTACT

Marion Derrien
Sylvanie Morilhat
leader@payshva.org
gestionleader@payshva.org

COORDONNÉES

2 Place Alcantara
11300 Limoux (siège administratif)
Pépinière-Hôtel d'entreprises ERECO, PRAE Charles Cros, Route de Carcassonne, RD118, 11300 Pieusse (siège technique)
04 68 31 82 38 / 04 68 31 82 26 / 06 48 55 49 20
www.payshva.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ IÉS

Initiatives pour une économie solidaire



La finance solidaire de proximité

IÉS est une SCIC qui collecte de l'épargne citoyenne depuis 20 ans, pour financer et accompagner des entreprises en Occitanie qui placent l'utilité sociale au cœur de leur démarche, créent des emplois et ont une activité porteuse pour le dynamisme du territoire. Agréée entreprise solidaire depuis 2007, IÉS développe un outil d'épargne labellisé Finansol, ce qui garantit la transparence et l'utilisation solidaire des fonds. IÉS fonctionne grâce à un réseau de bénévoles qui accompagnent les entrepreneurs.

Dispositifs

IÉS propose une offre en fonds propres et quasi fonds propres à moyen-long terme dédiée à des entreprises en création ou en développement implantées en Occitanie. IÉS s'adresse à des structures de dimension collective (SA, SARL, SCOP, SCIC, SICA, associations, EURL...) créatrices d'emplois ayant un lien avec l'entrepreneuriat social et solidaire. Le financement est compris généralement dans une fourchette allant de 5 000 € à 50 000 €.

Les entreprises financées par IÉS bénéficient pendant 5 ans d'un apport en fonds propres (capital, compte courant d'associé, titres participatifs...) ainsi que d'un accompagnement bénévole, assuré par des coopérateur.trice.s. Des participations minoritaires au capital, comptes courants d'associés, titres participatifs, prêts participatifs, titres associatifs, obligations convertibles sont des exemples d'outils financiers mobilisés par IÉS dans les entreprises.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

SITE INTERNET

www.ies.coop

CONTACT

Le Périscope
Parc Technologique du Canal
7, rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne

COORDONNÉES

05 61 75 12 97
permanence@ies.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement d'échelle

→ La NEF



La banque de la finance éthique

La Nef est une coopérative financière qui soutient depuis 30 ans les acteurs de la transition écologique et sociale grâce à l'épargne citoyenne qui lui est confiée. Elle s'est implantée en Occitanie en 2009 avec l'ouverture d'une délégation dédiée aux besoins financiers des professionnels.

La Nef finance les structures en phase de création, développement ou reprise ayant une activité avec une dimension écologique, sociale ou culturelle forte comme l'agriculture biologique et paysanne, les circuits courts, l'énergie renouvelable, le commerce équitable, l'entrepreneuriat social, etc.

La Nef rend compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants. Elle est agréée et contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et il s'agit du seul établissement financier français agréé ESUS.

Dispositifs

- Pour créer ou développer votre activité, la Nef propose des prêts d'investissement à partir de 15 000 euros jusqu'à 4 millions d'euros, pour financer vos besoins immobiliers et foncier professionnel, aménagements ou travaux, équipements matériel ou immatériel, fonds de commerce.
- Pour mobiliser votre réseau et construire une communauté pour financer votre projet, la Nef a développé un outil de finance participative : Zeste plateforme de dons avec ou sans contreparties.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

www.lanef.com

COORDONNÉES

2 place Rouaix,
31000 Toulouse

05 34 30 53 10

CONTACT

delegation.toulouse@lanef.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Initiatives Haute Vallée de l'Aude



L'Association est née en 1991 d'une initiative locale, s'appuyant sur les partenaires qui font la vie économique de la Vallée de l'Aude.

Au-delà d'un soutien financier, Initiative Haute Vallée de l'Aude a pour vocation d'accompagner et de suivre les créateurs et repreneurs d'entreprises. Ainsi, depuis 28 ans, Initiative HVA est devenue la première structure locale d'accompagnement et de financement des créateurs du canton de Limoux et de la Haute Vallée.

Dispositifs

- IHVA peut vous accorder un prêt d'honneur (sur une période de 5 ans maximum). Ce prêt est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier que vous viendrez présenter devant un comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables...) qui décidera de l'obtention et du montant du prêt.
- Le prêt d'honneur ne remplace pas le prêt bancaire, il est complémentaire de celui-ci et en facilite l'obtention. Au plan local, les banques s'appuient sur le travail effectué par la plateforme (effet levier).
- IHVA peut accorder différents prêts d'honneur : Occitanie Transmission (reprise/transmission), prêts d'honneur "entreprises remarquables" (créatrices d'emplois, et développement durable) et des Prêts à Taux Zéro pour les demandeurs d'emplois (prêt PTZR).

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION	Bureau C Territoire du Limouxin et de la Haute vallée de l'Aude
PROFIL CIBLE	CONTACT
Porteurs de projets, Entrepreneurs ESS / Hors ESS	Mme Florence CHAUVIN contact@initiativehaute valleedelaude.com www.initiativehaute valleedelaude.com
COORDONNÉES	
OZE Charles Cros Route de carcassonne -RD118	

Les adhérents de la CRESS Occitanie

Les associations



Les coopératives



Les mutuelles



Spécificités régionales



Les syndicats d'employeurs



Ce guide a été conçu par la CRESS Occitanie.

Réalisé dans le cadre d'un financement DDCE / Préfecture / CGET au titre de 2019 portant sur l'animation territoriale ESS du département de l'Aude, il a été rédigé avec l'appui d'acteurs et réseaux locaux et régionaux de l'ESS.

La CRESS Occitanie remercie : la Préfecture de Région, l'Unité Départementale de l'Aude, la Région Occitanie, ainsi que les différentes structures contributrices à la rédaction du guide.

Pour rester informé des actualités, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site : cressoccitanie.org/entreprendre/



Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie

cressoccitanie.org | coventis.org

Siège social :

76 allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

05 62 16 65 50

Délégation Générale :

Immeuble Le Richemont - 1047 avenue Villeneuve d'Angoulême 34070 Montpellier

04 67 60 20 28